

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 novembre 2016

DCM N° 16-11-24-3

**Objet :** Projet Social de Territoire 2016/2020 et convention Territoriale Globale de Services aux Familles.

**Rapporteur:** Mme BORI

La crise socio-économique que nous traversons, pénalisant particulièrement les plus fragiles, conjuguée à une baisse sans précédent des financements publics, imposent aux acteurs institutionnels de la solidarité de revoir leur intervention et de renforcer la cohérence de leur action pour améliorer leurs réponses aux enjeux prégnants de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités.

C'est à cet objectif que le Projet social de territoire 2016-2020 répond de manière résolue et déterminée en cohérence avec les principes d'action politique que portent la Ville de Metz et son CCAS, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion sociale et le Conseil Départemental.

Chacune de ces institutions s'efforce, au fil des années, d'adapter ses pratiques et ses dispositifs pour répondre à l'évolution des besoins dans une préoccupation permanente de mettre l'usager au cœur de leur action. Pour poursuivre cette dynamique et donner encore plus d'intensité à cette démarche, il convient de relever ensemble le défi de l'intelligence collective et de l'innovation sociale. Il s'agit de promouvoir l'expérimentation et d'oser "sortir des sentiers battus", de partager les bonnes pratiques, de favoriser les approches participatives en s'inspirant de l'expertise d'usage.

Pensé comme un outil de pilotage pour le quotidien et le futur, ce document constitue une référence dans laquelle chaque professionnel de nos institutions doit être en mesure d'identifier les enjeux du territoire messin en matière de solidarité pour mieux agir au quotidien et pour pouvoir accompagner les futures évolutions. Traduits en orientations, les enjeux sont ensuite déclinés en axes de développement et plan d'actions au sein de chacune des thématiques retenues : Petite enfance et parentalité, enfance-jeunesse, animation de proximité, lutte contre la précarité et accès aux droits, logement et hébergement, personnes âgées et personnes handicapées.

Elaboré pour la période 2016-2020, le Projet social de territoire se veut être un outil évolutif et sera donc évalué et actualisé tous les ans pour tenir compte des évolutions de notre environnement et des décisions prises dans chacune des institutions.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Ville de Metz et le Centre Communal d'Action Sociale ont par ailleurs souhaité que le Projet Social de Territoire fasse l'objet d'une

contractualisation spécifique sous la forme d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles pour les champs d'intervention partagés entre les trois institutions, à savoir : petite enfance, parentalité, enfance et jeunesse, animation de proximité, précarité et accès aux droits, analyse des données sociales.

La mise en œuvre du Projet Social de Territoire et de la Convention Territoriale Globale s'inscrit dans le strict respect des enveloppes budgétaires affectées par les instances délibérantes aux dispositifs concernés.

Il est par conséquent proposé de valider le principe de cette démarche et d'approuver, en vue de leur signature, le Projet Social de Territoire ainsi que le projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles annexés au présent rapport.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** la volonté exprimée par la Ville de Metz, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'élaborer un cadre de travail partenarial concerté dans le cadre de domaines d'intervention partagés,

**CONSIDERANT** le Projet Social de Territoire élaboré par l'ensemble des partenaires précités,

**CONSIDERANT** le projet de Convention Territoriale Globale élaboré par la Ville de Metz, le CCAS et la Caisse d'Allocation Familiale,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** d'approuver cette démarche partenariale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Projet Social de Territoire 2016/2020, la Convention Territoriale Globale de services aux familles, ses avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Direction Solidarités et familles  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.2 Aide sociale

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18

Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2016 -  
2020



## PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

VILLE DE METZ

# EDIT FOR AIR

IMAGINE  
y ko or

“

**L**a crise socio-économique que nous traversons, pénalisant particulièrement les plus fragiles, conjuguée à une baisse sans précédent des financements publics impose aux acteurs institutionnels de la solidarité de revoir leur intervention et de renforcer la cohérence de leur action pour améliorer leurs réponses aux enjeux prégnants de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités.

C'est à cet objectif que le Projet social de territoire 2016-2020 répond de manière résolue et déterminée en cohérence avec les principes d'action politique que nous portons respectivement au sein de nos cinq institutions : la Ville de Metz, le CCAS de la ville de Metz, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion sociale et le Conseil Départemental.

Chacun, au fil des années, nous nous efforçons d'adapter nos pratiques et nos dispositifs pour répondre à l'évolution des besoins dans une préoccupation permanente de mettre l'usager au cœur de notre action. Pour poursuivre cette dynamique et donner encore plus d'intensité à notre action, nous devons collectivement relever le défi l'intelligence collective et de l'innovation sociale. Il s'agit de promouvoir l'expérimentation et d'oser sortir des sentiers battus, de partager les bonnes pratiques, de favoriser les approches participatives en s'inspirant de l'expertise d'usage.

Pensé comme un outil de pilotage pour le quotidien et le futur, ce document constitue une référence dans laquelle chaque professionnel de nos institutions doit être en mesure d'identifier les enjeux du territoire messin en matière de solidarité pour mieux agir au quotidien et pour pouvoir accompagner les futures évolutions. Traduits en orientations, les enjeux sont ensuite déclinés en axes de développement et plan d'actions au sein de chacune des thématiques retenues : Petite enfance et parentalité, enfance-jeunesse, animation de proximité, lutte contre la précarité et l'accès aux droits, le logement et l'hébergement, les personnes âgées et handicapées.

Elaboré pour la période 2016-2020, le Projet social de territoire se veut être un outil évolutif et sera donc évalué et actualisé tous les ans pour tenir compte des évolutions de notre environnement et des décisions prises dans chacune des institutions.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des professionnels mobilisés dans la réalisation de ce Projet social de territoire, pour la qualité de leurs contributions et pour leur engagement quotidien auprès des citoyens.

**Dominique GROS**  
Maire de Metz

**Christiane PALLEZ**  
Vice-Présidente du CCAS

**Robert CANTISANI**  
Président de la CAF

**Patrick WEITEN**  
Président du Conseil  
Départemental

**Laurent PONTE**  
Directeur de la CAF

**Anoutchka CHABEAU**  
Pour le Préfet  
Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale





02

EDITORIAL



04

SOMMAIRE



06

FAVORISER  
L'INTELLIGENCE  
COLLECTIVE POUR  
RELEVER LES DEFIS  
DU TERRITOIRE  
MESSIN



12

PETITE ENFANCE ET  
PARENTALITE



18

ENFANCE ET  
JEUNESSE



22

ANIMATION DE  
PROXIMITE



26

PRECARITE ET  
ACCES AUX DROITS



30

HEBERGEMENT  
LOGEMENT



34

PERSONNES AGEES  
PERSONNES  
HANDICAPEES



38

OBSERVATOIRE

LISTE DES  
PROFESSIONNELS  
AYANT PARTICIPE  
A L'ELABORATION  
DU PROJET SOCIAL  
DE TERRITOIRE

40



SOM  
MA  
RE



# Introduction

FAVORISER  
L'INTELLIGENCE COLLECTIVE  
POUR RELEVER  
LES DÉFIS  
DU TERRITOIRE MESSIN



## 1 UNE VISION COLLECTIVE PORTEUSE DE SENS

Porté conjointement par la Ville, le CCAS, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Départemental, le Projet Social de Territoire s'est donné pour ambition de répondre aux enjeux de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités de manière collective.

En favorisant le partage de données et les analyses croisées pour construire une vision commune des défis à relever, cette démarche inédite pour le territoire messin permet le décloisonnement des pratiques Institutionnelles et l'échange entre professionnels dans un esprit de créativité et d'innovation.

Ce travail collectif s'est appuyé sur les autres démarches de concertation engagée sur le territoire (contrat urbain de cohésion sociale, analyse des besoins sociaux, schémas, contrat local de santé) a permis à ces 5 acteurs majeurs du développement social d'identifier des orientations stratégiques, traduites en 36 axes de développement pour la période 2016 -2020.

Ce Projet Social de Territoire doit ainsi permettre de donner du sens à l'intervention des équipes tout en constituant des points de repères pour l'ensemble des autres acteurs institutionnels et associatifs agissant sur le territoire messin.



## **2 UNE CONSTRUCTION MÉTHODIQUE FAVORISANT L'EXPRESSION DES PROFESSIONNELS**

La première étape du Projet Social de Territoire a consisté en un diagnostic prospectif partagé entre les professionnels des 5 institutions autour de 7 grands domaines thématiques :

- La petite enfance et la parentalité**
- L'enfance, la jeunesse**
- L'animation de proximité**
- La lutte contre la précarité et l'accès aux droits**
- Le logement et l'hébergement**
- Les personnes âgées et handicapées**
- L'observation**

Fruit du regroupement des données quantitatives et qualitatives des 5 partenaires, le diagnostic s'est enrichi du regard et de l'analyse croisés d'une centaine de professionnels réunis en séminaire le **17 septembre 2015**. Cette étape d'appropriation et d'enrichissement collectif a permis de dégager les principaux axes de développement pour la période 2016-2020.

Lors d'un deuxième séminaire réuni le **3 mars 2016**, les professionnels ont traduit ces axes de développement en plans d'actions. Cette démarche est présentée dans ce document ainsi que dans la Convention Territoriale Globale qui lie spécifiquement la Ville de Metz et son CCAS avec la Caisse d'Allocations Familiales.

## **3 UNE ANIMATION ET UN PILOTAGE PARTAGÉS ENTRE LES ACTEURS**

### La direction de projet

Compte-tenu de la dimension stratégique et transversale du Projet Social de Territoire, la direction de projet est assurée par les Directions Générales des 4 institutions :



#### **CCAS**

Directeur adjoint

#### **CAF**

Directeur adjoint

#### **VILLE DE METZ**

Directeur général  
adjoint solidarité et  
familles

#### **DDCS**

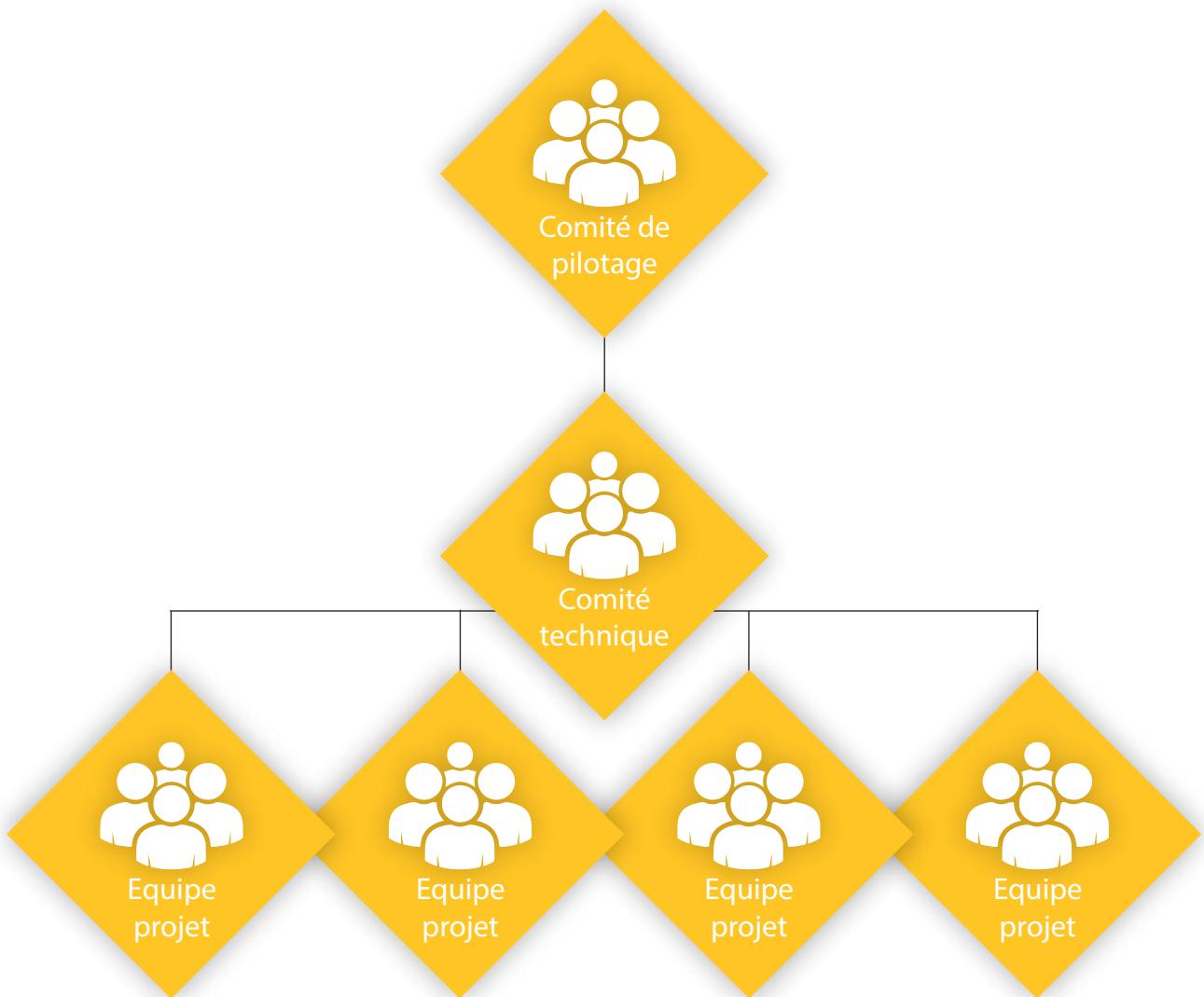
Directeur adjoint

#### **CD**

Directeur Général  
adjoint solidarités

## Organisation et rôle des instances

L'organisation du Projet Social de Territoire, de la décision stratégique à la mise en œuvre, se construit sur un mode projet à 3 niveaux :



## Le comité de pilotage

### Un lieu de décision sur la conduite et l'organisation du projet

Présidé par le Maire de la ville de Metz, il est composé des membres suivants ou de leurs représentants :

#### Pour la ville de Metz et son CCAS

- Le Maire
- La Vice-Présidente du CCAS
- Les élus concernés
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général Adjoint Solidarités et Familles
- Le Directeur Général Adjoint Rayonnement et Animation Urbaine

#### Pour la Caisse d'Allocations familiales de la Moselle

- Le Président
- Le Directeur
- Le Directeur adjoint en charge de l'Action sociale
- Les Administrateurs désignés

#### Pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle

- La Directrice
- Le Directeur adjoint

#### Pour le Conseil Départemental de la Moselle

- Le President
- La Vice-Présidente en charge des Solidarités et de l'Habitat
- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité

#### Les chefs de projet «Axe de développement»

Il se réunit une fois par an, à l'initiative de la Ville de Metz, en décembre pour :

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation du projet social de territoire,
- Contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents groupes de travail thématiques existants
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

**Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la ville.**

## Le comité technique

### Un lieu de pilotage et de conduite opérationnelle du projet

Co-présidé par les membres de la Direction de Projet, il est composé des membres suivants :

#### Pour la Ville de Metz et son CCAS

- Le Directeur Général Adjoint Solidarités Familles
- Le Directeur Général Adjoint Rayonnement et Animation Urbaine
- Le Directeur Adjoint du CCAS
- Le Chef de service Développement et prospectives du CCAS

#### Pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

- Le Directeur Adjoint en charge de l'Action sociale
- La Responsable du pôle service aux partenaires action sociale

#### Pour la Direction Départementale de la cohésion sociale de la Moselle

- Le Directeur Adjoint

#### Pour le Conseil Départemental de la Moselle

- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité
- La Directrice de l'Enfance de la famille et de l'Insertion

#### Les chefs de projet «Axe de développement»

Il se réunit au minimum deux fois par an, à l'initiative de la Ville en mai et en novembre pour :

- Assurer la mise en œuvre opérationnelle des axes de développement du Projet Social de Territoire validé par le comité de pilotage
- Organiser la concertation entre les acteurs autour des thèmes partagés dans le cadre de groupes de travail
- Elaborer un bilan annuel des réalisations et proposer d'éventuels ajustements au comité de pilotage

**Le secrétariat du comité technique est assuré par la ville.**

## Les équipes projet

### «axe de développement» : Un lieu de construction et de mise en œuvre des axes de développement

**Pilotées par un binôme «Chefs de projet»** elles associent les partenaires concernés.

**Elles se réunissent au minimum une fois tous les 2 mois à l'initiative des chefs de projet pour :**

- Valider, prioriser et phaser les actions liées à l'axe de développement
- Définir les modalités de mise en œuvre
- Fixer les échéances de réalisation
- Mobiliser les moyens de mise en œuvre
- Fixer les indicateurs d'évaluation (réalisations attendues/modalités)
- Communiquer sur l'avancée du projet

**Le secrétariat des équipes projet est assuré par le binôme Chefs de projet.**



## 4 LES MODALITES D'EVALUATION

Le Projet Social de Territoire est validé pour une durée de 4 ans, de 2016 à 2020.

Les échéances de réalisation sont les suivantes :

<b>2016</b>	<b>Mise en œuvre d'une action par Axe de développement</b>
<b>2017 - 2020</b>	<b>Mise en œuvre de l'ensemble des actions, avec un lissage planifié sur la période</b>

Un bilan sera réalisé annuellement et permettra d'ajuster les axes de Développement en fonction des niveaux de réalisation et de l'évolution de l'environnement du Projet Social de Territoire.

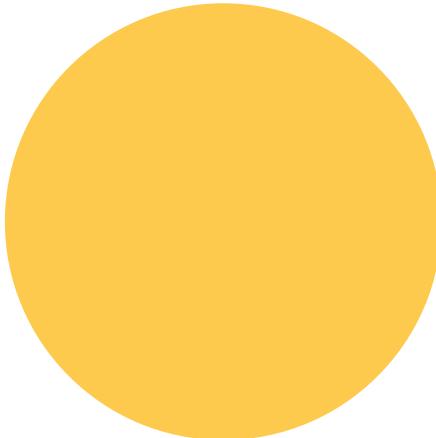
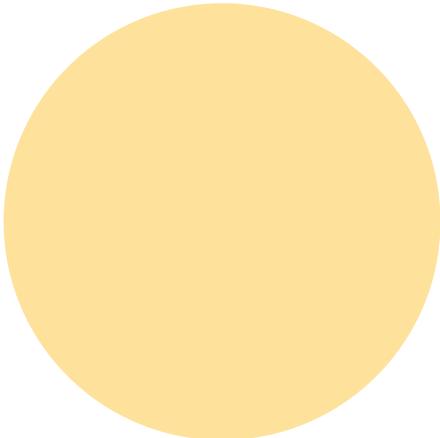
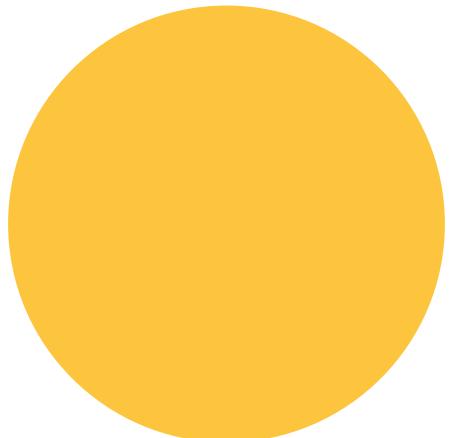
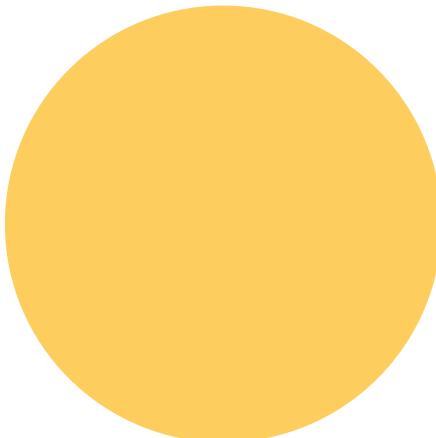
Ce bilan sera diffusé aux équipes des 5 institutions.

## 5 LA COMMUNICATION

Une communication spécifique sera mise en place dans chacune des Institutions.

Les actions mise en œuvre pourront faire l'objet d'une communication à destination du public.

Les partenaires chercheront par ailleurs à valoriser les actions et la démarche dans la presse professionnelle et spécialisée.



# Thème I

## PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

### REPÈRES

- **7469** enfants de moins de 6 ans
  - **28,7%** des moins de 3 ans fréquentent un EAJE
- **37,5%** des enfants inscrits en EAJE sont en situation de pauvreté
- **1136** places en EAJE dont plus de la moitié gérées par la Ville de Metz
  - **661** places chez les assistants maternels



## 1 UNE OFFRE DIVERSIFIEE MAIS QUI DOIT ETRE QUESTIONNEE

- ▶ 28.7% des enfants de moins de 3 ans fréquentent un EAJE contre 11.4% à l'échelle départementale où les assistantes maternelles constituent le mode de garde le plus fréquent. Le nombre d'assistantes maternelles actives est quant à lui en recul. L'offre d'accueil de la petite enfance à Metz est essentiellement portée par les structures collectives. Le service d'accueil familial est le mode d'accueil le moins utilisé.
- ▶ Au niveau qualitatif, l'offre en mode d'accueil collectif est inégalement répartie sur la ville. Le centre-ville est très bien couvert, contrairement à d'autres quartiers comme Vallières. Des accueils avec des horaires atypiques, d'urgence sont proposés aux familles messines. Moins qu'un besoin d'accueil 24h sur 24h, un besoin d'accueil sur des horaires décalés est à privilégier. Les modes de garde sont accessibles aux enfants messins en situation de pauvreté ou dont les parents sont en situation d'insertion sociale ou professionnelle.
- ▶ L'offre de service en matière d'accompagnement à la parentalité est diversifiée sur le territoire Messin (lieux d'accueil enfants parents, médiation familiale, espaces rencontres, ludothèques, action du REAPP) mais le diagnostic des besoins est manquant et l'offre est mal connue des familles, des parents.

## 2 OPTIMISER LES SERVICES EXISTANTS

- ▶ Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 4.7% entre 2009 et 2014. L'offre étant supérieure à la demande du fait de multiples facteurs et les fonds publics se raréfiant, l'optimisation des structures est recherchée : mutualisation de l'offre d'accueil, adaptation du nombre de places et des horaires d'ouverture à l'évolution des besoins des familles.
- ▶ Sur la communication, il est relevé une multitude d'acteurs de l'éducation et du social et de dispositifs mais peu de lisibilité aussi bien pour les professionnels que pour les familles.
- ▶ Quel que soit le mode de garde et l'âge de l'enfant, il faut repositionner les parents dans leur fonction parentale. Développer une charte d'accompagnement de l'enfant dans sa famille en partenariat entre l'éducation nationale et les acteurs du social, créer un espace neutre regroupant les acteurs de la parentalité favorisant l'échange entre professionnels et parents sont des pistes évoquées pour un meilleur accompagnement des parents dans l'exercice de la fonction parentale.

Pour répondre à ces enjeux, les partenaires ont décidé de concentrer leur action sur 4 orientations

### Orientation stratégique 1

Renforcer l'adaptation de l'offre aux besoins de toutes les familles

### Orientation stratégique 2

Partager une offre de qualité en renforçant les partenariats locaux

### Orientation stratégique 3

Faire de l'offre petite enfance, un facteur d'attractivité du territoire messin

### Orientation stratégique 4

Coordonner les actions et les acteurs du champ de la parentalité qui contribuent à la prévention précoce et à l'égalité des chances



### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Axe de développement 1

##### Maintenir une offre diversifiée sur le territoire favorisant l'accueil de tous les enfants



- Action 1.1** Augmenter le nombre d'enfants porteurs de handicap ou issus de familles « vulnérables » accueillis dans les EAJE du territoire messin
- Action 1.2** Mettre en place des actions d'accompagnement  
- pour les professionnels des EAJE afin de faciliter l'accueil des publics cibles (information – formation)  
- par les professionnels tels que les travailleurs sociaux, pour accompagner les publics cibles à fréquenter les EAJE
- Action 1.3** Augmenter le taux d'occupation des places chez les assistantes maternelles agréées en renforçant leur professionnalisation et en levant les lourdeurs administratives et les freins financiers des parents « employeurs »
- Action 1.4** Identifier une mission spécifique chargée de médiatiser l'offre d'accueil des publics vulnérables, en situation de handicap, de coordonner l'offre et la demande, d'accompagner les familles
- Action 1.5** Créer des actions de communication pour « faire connaître » les modes d'accueil aux familles



- Familles avec enfants de moins de 6 ans,
- familles avec enfants en situation de handicap, de vulnérabilité (bénéficiaires du RSA – familles monoparentales – frein culturels – blocages liés à la langue française...)



- Ville
- CAF
- Conseil Départemental (PMI)



- CCAS
- Associations gestionnaires d'EAJE
- Professionnels de la petite enfance...

#### Axe de développement 2

##### Adapter l'offre existante et accompagner l'innovation



- Action 2.1** Ajuster l'offre existante aux demandes, par quartier
- Action 2.2** Expérimenter des réponses nouvelles : Lieu d'accueil souple – mixte (pluridisciplinaire) – hybride (entre le SAF et la MAM), mode de garde itinérant, offre d'accueil « solidaire » pour répondre aux besoins d'accueils ponctuels, d'urgence (réseau de parents, de grands parents, de particulier à particulier)



- Les gestionnaires d'EAJE



- Ville
- CAF
- Conseil Départemental (PMI)



- CCAS
- Associations gestionnaires d'EAJE
- Professionnels de la petite enfance...

## Axe de développement 3

### Créer une continuité éducative entre les crèches et les écoles maternelles



**Action 3.1** Généraliser l'organisation des visites dans les écoles pour favoriser le passage entre l'accueil collectif et la maternelle, expérimenter une action type « parler bambin » dans les EAJE afin de travailler sur le langage



- Enfants accueillis dans les EAJE



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental
- Education Nationale
- Gestionnaires EAJE...

## Axe de développement 4

### Instaurer une coordination des pratiques : « connaître – se connaître – se faire connaître »



**Action 4.1.** Partager les connaissances, simplifier les démarches en créant une plateforme interprofessionnelle et interinstitutionnelle pour mettre en réseau les professionnels, pour informer les familles et pour accompagner les parents dans leurs recherches d'un mode d'accueil et dans leurs démarches



- Les professionnels de la petite enfance : opérateurs – institutions



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental
- CCAS
- Associations gestionnaires d'EAJE
- Professionnels de la petite enfance...

## Axe de développement 5

### Développer des partenariats avec les entreprises et avec les communes



**Action 5.1** Augmenter l'occupation des EAJE du territoire messin incluant l'accueil d'enfants ne résidant pas à Metz mais dont les parents travaillent à Metz par la négociation de réservations de places à des entreprises ou communes

**Action 5.2** Négocier la prise de compétence « petite enfance » par la communauté d'agglomération messine



- Les enfants de moins de 6 ans de l'agglomération



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental
- Les entreprises implantées à Metz
- les communes de la communauté d'agglomération de Metz et ses communes...

## Axe de développement 6

### Mettre en valeur l'offre petite enfance collective et familiale



- Action 6.1** Activer une communication plus offensive et plus régulière : télépublicité, visuels, panneaux publicitaires, slogan identitaire, ambassadeurs ...
- Action 6.2** Développer une approche marketing et promotionnelle : cadeau de naissance (pass découverte – journée gratuite ...).



- Les familles avec enfants de moins de 6 ans



- Ville
- CAF



- Professionnels privés du secteur de la communication...

## Axe de développement 7

### Créer une instance de coordination ou d'animation locale dans le champ de la parentalité



- Action 7.1** Répertorier les partenaires et les actions sur le champ de la parentalité
- Action 7.2** Constituer une instance de coordination ou d'animation locale sur le territoire messin : composition – missions – fréquence



- Les acteurs intervenant sur le champ de la parentalité (institutions – opérateurs)



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental
- Les acteurs intervenant sur le champ de la parentalité (institutions – opérateurs)...

## Axe de développement 8

### Accompagner l'information aux familles



- Action 8.1** Créer un livret dématérialisé de la famille
- Action 8.2** Proposer les rendez-vous dans des permanences décentralisées qui mettraient en réseau les acteurs autour de la famille



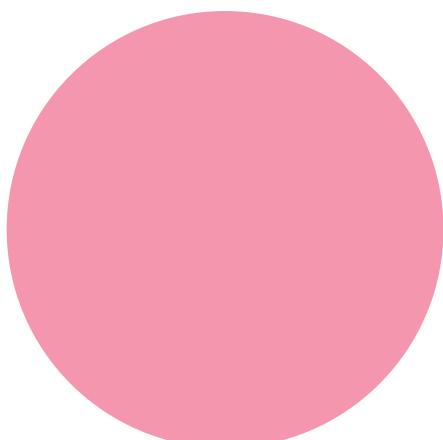
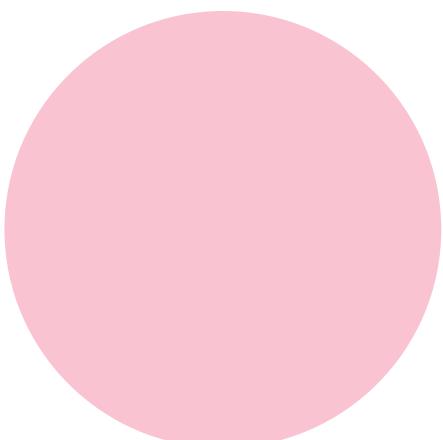
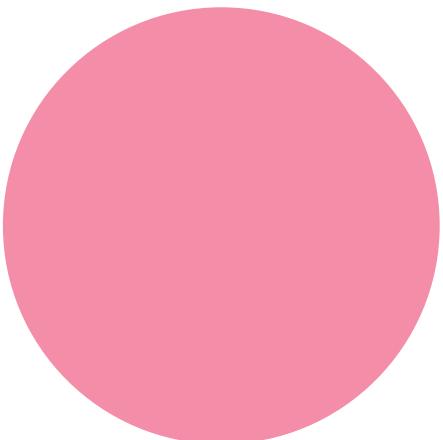
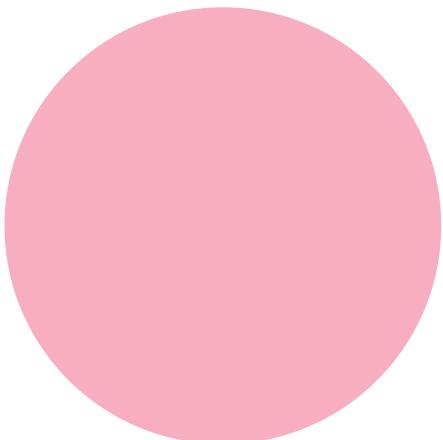
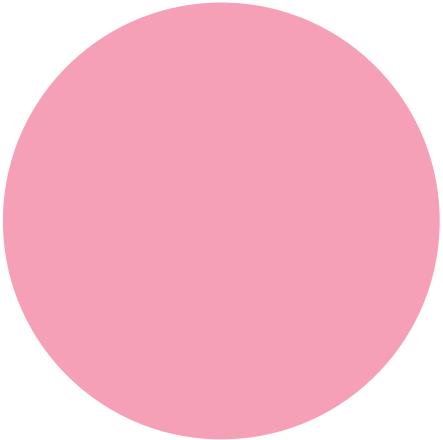
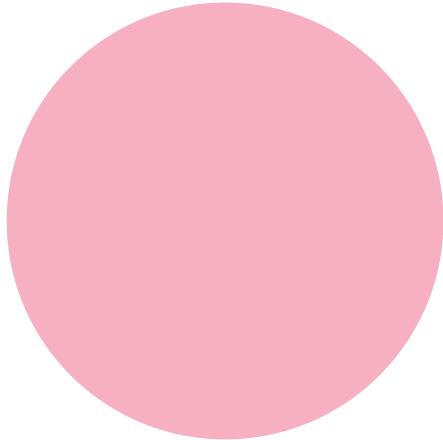
- Les parents avec enfant(s) de 0 à 15 ans



- Ville
- CAF



- Les acteurs intervenant sur le champ de la parentalité (institutions – opérateurs)...



# Thème II

## ENFANCE ET JEUNESSE



### REPÈRES

- **1 messin sur 5** sort du système scolaire sans diplôme
- **27%** des enfants de -6 ans et **25%** des + de 6 ans fréquentent l'accueil périscolaire
- **1/3** des enfants scolarisés fréquentent la cantine

## 1 UNE RECHERCHE D'UNE CONTINUITÉ EDUCATIVE

- Dans le domaine de l'éducation, le diagnostic met particulièrement en exergue deux points : Un messin sur cinq sort du système scolaire sans diplôme (1 sur 6 au niveau national) et une tendance à la baisse des effectifs scolaires est attendue dans les années à venir compte tenu des évolutions démographiques constatées.
- La fréquentation des associations sur les temps périscolaires est à géométrie variable: 91% des enfants scolarisés fréquentent la garderie périscolaire du matin et/ou de la pause méridienne et 27% des enfants de moins de 6 ans et 25% des enfants de plus de 6 ans fréquentent l'accueil périscolaire du soir, soit 26% des enfants scolarisés. 7 associations assurent par ailleurs de l'aide aux devoirs.
- Le passage entre l'école et l'accueil périscolaire est une forte préoccupation des parents. L'accueil périscolaire est considéré majoritairement comme un mode de garde pour les parents : Ce sont essentiellement des enfants dont le monoparent ou les 2 parents travaillent qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir.

## 2 DEVELOPPER UNE APPROCHE TERRITORIALISEE POUR UNE OFFRE PLUS EQUITABLE

- Les besoins doivent être repérés à l'échelle des différents quartiers, des associations (socio-éducatives, culturelles, sportives) et des services de la Ville pour mesurer le service rendu et savoir qui est touché par ces services.
- L'offre actuelle d'accueil extrascolaire n'est plus forcément adaptée aux publics sur les différents quartiers. Par ailleurs les pratiques, les tarifs ne sont pas harmonisées. Il faudrait trouver des modes d'accueil innovants en dehors du cadre normatif et financier. Mettre en place une démarche similaire au PEDT pourrait y contribuer.

Ainsi, pour répondre à ces besoins, les partenaires ont dégagé 2 orientations prioritaires

### Orientation stratégique 1

Mettre l'éducation au cœur de la cité

### Orientation stratégique 2

Repenser les accueils de loisirs extrascolaires (socio-éducatifs, culturels et sportifs) à destination des jeunes et des adolescents



### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Axe de développement 9

##### Poursuivre les projets d'aménagements, de construction et de rénovation



- Action 9.1** Répondre aux problèmes temporaires d'accessibilité par la création d'outils adaptés modulaires, transportables
- Action 9.2** Favoriser les déplacements des élèves par un ramassage scolaire par quartier (navette, pédibus)
- Action 9.3** Faire une cour d'école idéale (jardin...)
- Action 9.4** Optimiser l'utilisation en soirée des gymnases situés dans les enceintes scolaires
- Action 9.5** Traiter les demandes faites dans les conseils d'école avec réactivité



- Les élèves dans les écoles



- Ville



- Education Nationale...

#### Axe de développement 10

##### Développer la culture numérique en direction des enfants et des jeunes



- Action 10.1** Accorder une dotation individuelle d'un outil informatique (expérimentation)
- Action 10.2** Sensibiliser les jeunes sur l'utilisation du numérique (avantages et risques, ateliers de pratique, ...)



- Les élèves dans les écoles,
- Les jeunes dans les centres sociaux



- Ville
- CAF



- Education Nationale...

#### Axe de développement 11

##### Ouvrir les locaux scolaires aux acteurs associatifs et sociaux des quartiers



- Action 11.1** Créer un «blog de l'école»
- Action 11.2** Ouvrir l'école aux parents (organisation de petits déjeuners, théâtre thématique, «Café des parents» sur différents thèmes de la vie quotidienne, action de médiation et d'accueil des parents permettant aux parents de rentrer dans l'école pour appréhender l'Institution)
- Action 11.3** Identifier les ressources en locaux pour pouvoir ouvrir les écoles aux associations



- Les parents dont les enfants fréquentent l'école
- Les partenaires associatifs et sociaux du quartier d'implantation de chaque école du territoire messin



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental
- Education Nationale...

## Axe de développement 12

### Mettre en œuvre le PEDT



- Action 12.1** Améliorer l'information et renforcer le dialogue avec la communauté éducative
- Action 12.2** Améliorer l'organisation de la prise en charge de l'enfant
- Action 12.3** Renforcer les liens entre les différents temps de la vie de l'enfant
- Action 12.4** Enrichir les temps périscolaires



- Les enseignants
- Les acteurs associatifs



Chef de Projet

- Ville
- CAF



Partenaires pressentis

- Education Nationale...

## Axe de développement 13

### Adapter l'offre de loisirs extrascolaires aux publics sur les différents quartiers



- Action 13.1** Faire un recensement de l'offre, des associations par quartier en vue de la création d'un portail internet, d'une application
- Action 13.2** Cartographier la demande par quartier



- Les gestionnaires d'accueils de loisirs extrascolaires
- Les familles avec enfants



Chef de Projet

- Ville
- CAF



Partenaires pressentis

- Associations socio-éducatives, culturelles et sportives...

## Axe de développement 14

### Harmoniser l'offre existante



- Action 13.1** Rendre plus cohérente les pratiques tarifaires
- Action 13.2** Mutualiser les moyens



- Les gestionnaires d'accueils de loisirs extrascolaires
- Les familles avec enfants



Chef de Projet

- Ville
- CAF



Partenaires pressentis

- Associations socio-éducatives, culturelles et sportives...

## Axe de développement 15

### Développer l'offre de loisirs extra scolaires en faveur des adolescents.



- Action 15.1** Accompagner les jeunes à monter un projet à leur initiative (réseau de tuteurs...)
- Action 15.2** Inventer/renforcer les structures d'accompagnement pour les 12-17 ans
- Action 15.3** Créer une instance de concertation avec les jeunes
- Action 15.4** Favoriser le développement « d'accueils jeunes »
- Action 15.5** Prévenir le décrochage scolaire par un réseau entre les acteurs associatifs et l'Education Nationale



- Les adolescents



Chef de Projet

- Ville
- CAF



Partenaires pressentis

- Associations socio-éducatives, culturelles et sportives...

# Thème III

## ANIMATION DE PROXIMITÉ



### REPÈRES

- **87** jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans
  - **8** centres sociaux
  - **5** centres sociaux ont un référent famille
  - **1** centre du volontariat

## 1 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE LA VILLE

► Les centres sociaux ont été créés en lien avec le développement de la ville (urbanisation massive, flux migratoires importants et diversifiés). Ils reposent sur la participation, l'implication des habitants et favorisent le lien social, la mixité, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.

► Des centres sociaux sont de tailles et ont des moyens différents. La participation des bénévoles est essentielle à la vie d'un centre. L'équilibre des moyens humains et financiers est une préoccupation forte face aux tensions budgétaires exprimées par les centres sociaux.

## 2 AMELIORER L'EXISTANT : LES LOCAUX, LES MÉTHODES ET LES RESSOURCES HUMAINES

► Les locaux et les conditions d'accueil sont à améliorer : les rendre fonctionnels et attractifs par un programme de réhabilitation, encourager la mutualisation, développer les spécialités des équipements, intégrer la question de la mobilité des publics dans les différents projets et dans les projets d'accueil, envisager d'emblée la question de la mixité (à partir de la puberté) et des publics porteurs de handicaps sont des pistes de réflexion portées par les acteurs.

► L'existant doit être consolidé. Etre agréé « centre social » relève d'une validation du conseil d'administration de la Caf : La démarche de projet sur laquelle repose la validation de l'agrément est une démarche jugée complexe par les gestionnaires mais nécessaire. Il paraît souhaitable de :

**Financer un socle de fonctionnement plutôt qu'exclusivement sur projets**

**Favoriser les mutualisations et le décloisonnement en matière de moyens humains et matériels**

**Former des professionnels à l'accueil spécifique (barrière de la langue, publics porteurs de handicaps...)**

► Améliorer la reconnaissance du bénévolat apparaît comme central : permettre la reconnaissance des compétences (certifications, encouragement des partenariats avec l'université et les centres de formation), mieux communiquer sur ce que c'est qu'être un bénévole, et des réalités diverses « Il y a mille façons d'être bénévole » et valoriser une logique de contrepartie

**Les axes suivants ont été validés par les acteurs pour répondre aux problématiques identifiées :**

### Orientation stratégique 1

Promouvoir la place et la participation des habitants dans un esprit d'éducation populaire

### Orientation stratégique 2

Améliorer la qualité des accueils par des programmes de réhabilitation des locaux

### Orientation stratégique 3

Accompagner les centres sociaux (Direction – Président) dans leur démarche d'agrément

### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Axe de développement 16

##### Valoriser les bénévoles et le bénévolat



- Action 16.1** Créer une fête du bénévolat
- Action 16.2** Développer le bénévolat social
- Action 16.3** Rendre visible le bénévolat lors des manifestations par la création d'un stand «information».
- Action 16.4** Organiser une journée d'information, une campagne informative sur le bénévolat
- Action 16.5** Mettre en place des médiateurs
- Action 16.6** Créer un guichet unique du bénévolat (organisation d'évènement, forum d'échanges, centralisation de l'offre création de supports comme la charte d'engagement des bénévoles, des supports juridiques pour qui souhaite créer une association, conseils sur la formation des bénévoles, forum d'échanges)
- Action 16.7** Créer un lieu de vie accessible à tous, vivier de potentiels bénévoles (club house, café citoyen; café clash...)



- Les bénévoles



- CAF
- CCAS
- Ville



- Ville
- Centre du volontariat
- CRI-BIJ...

#### Axe de développement 17

##### Développer les initiatives solidaires



- Action 17.1** Recenser les initiatives solidaires et coopératives
- Action 17.2** Faire connaître les initiatives solidaires et coopératives
- Action 17.3** Développer les échanges de savoirs sur une plateforme
- Action 17.4** Développer le réseau «voisins solidaires»



- Les bénévoles



- Ville
- CCAS



- Etat
- Conseil Départemental,
- Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire....

#### Axe de développement 18

##### Diagnostiquer les accueils inadaptés

##### (non fonctionnels, non accessibles aux personnes porteuses de handicap, vétustes)



- Action 18.1** Création d'une instance de recensement et d'analyse des équipements
- Action 18.2** Etablir un questionnaire à destination des professionnels pour recenser l'état des locaux
- Action 18.3** Prioriser les besoins en réhabilitation de locaux de manière concertée et territoriale



- Les gestionnaires d'accueils socio-culturels, centres sociaux



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental et MDPH
- Gestionnaires d'accueils socio-culturels
- Centres sociaux...

## Axe de développement 19

### Consolider les Directions et Présidents dans leur mission de pilotes d'une démarche de projet social global



- Action 19.1** Analyser les difficultés rencontrées et repérer les situations fragiles
- Action 19.2** Proposer des actions d'accompagnement (formation, charte partenariale avec le soutien de la Fédération départementale des Centres Sociaux)



- Les Directions et Présidents des centres sociaux agréés messins



- Ville
- CAF



- Centres sociaux agréés messins...

## Axe de développement 20

### Analyser le turn over régulier des professionnels au sein des centres sociaux



- Action 20.1** Stabiliser les équipes, accompagner les changements, maintenir la continuité du service rendu, en mutualisant les postes inter associations pour apporter une continuité dans les fonctions, dans l'intérêt du public



- Les professionnels des centres sociaux agréés messins



- Ville
- CAF



- Centres sociaux agréés messins...

## Axe de développement 21

### Collaborer au développement de nouveaux équipements ou au repositionnement d'équipements existants



- Action 21.1** Clarifier et harmoniser les attentes des différentes institutions auprès des opérateurs, en créant des groupes de concertation de projet



- Les centres sociaux agréés, associations socio-culturelles



- Ville
- CAF



- Les centres sociaux agréés...

## Axe de développement 22

### Développer l'animation collective famille dans les centres sociaux qui n'en n'ont pas



- Action 22.1** Partager les expériences entre les centres pour identifier les leviers et les freins



- Les centres sociaux agréés



- CAF/Ville



- Les centres sociaux agréés...

# Thème IV

## PRÉCARITÉ ET ACCÈS AUX DROITS



### REPÈRES

- **21%** de ménages pauvres
- **+14.8%** de demandeurs d'emploi de catégorie A entre 2012 et 2014
- **4 797** allocataires du RSA

## 1 UNE CROISSANCE DE LA PRECARITE SUR NOTRE TERRITOIRE

- ▶ Au niveau de la CAF, la population des allocataires est globalement en progression malgré la baisse des foyers avec enfants et ce en raison de la part de plus en plus importante de bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a quant à lui progressé de 28% entre 2009 et 2014.
- ▶ Le marché de l'emploi instable impacte l'économie des ménages. Les moins de 30 ans sont particulièrement affectés : près d'un jeune sur trois est considéré comme pauvre. Quatre allocataires CAF sur dix sont sous le seuil de bas revenus et le nombre d'allocataires vivant sous ce seuil évolue plus rapidement qu'au niveau départemental.
- ▶ La précarité ne touche pas l'ensemble du territoire de la même manière. Borny, Bellecroix et Patrotte/Metz-Nord sont les quartiers les plus en difficulté.

## 2 UNE ANALYSE CROISEE QUI INDIQUE DES PREOCCUPATIONS COMMUNES

- ▶ Axe fort du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, l'accès aux droits est au cœur du développement des interventions des différentes institutions. Il recouvre différentes dimensions : la réduction de la fracture numérique, la maîtrise de la langue, la mobilité, l'interconnaissance des acteurs.
- ▶ La nécessité de travailler différemment dans l'objectif de mieux couvrir les besoins de certain public a été mise en avant : davantage faire participer les citoyens à la construction de réponses adaptées et mobiliser d'autres leviers que le secteur marchand.

**Fort de ce constat et des perspectives dégagées par les professionnels des 5 Institutions, les orientations retenues pour le Projet social de territoire sont les suivantes**

Orientation stratégique 1	Orientation stratégique 2	Orientation stratégique 3
<b>Accompagner les usagers à mieux bénéficier de leurs droits</b>	<b>Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale</b>	<b>Réduire les inégalités entre les différents quartiers de la Ville [Voir contrat Ville]</b>



### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Axe de développement 23

##### Développer le recours aux outils numériques des différentes institutions



- Action 23.1** Accompagner les publics et créer des points de contacts et d'utilisation
- Action 23.2** Mettre à disposition des postes informatiques libre-service dans les différentes institutions et former les agents d'accueil à l'aide aux usagers
- Action 23.3** Créer des applications institutionnelles
- Action 23.4** Développer des outils numériques communs et/ou partagés



- Famille en situation de précarité



- CAF
- CCAS



- Etat
- Conseil Départemental...

#### Axe de développement 24

##### Agir contre le non recours aux droits



- Action 24.1** Développer la connaissance partagée des actions de chacun et l'identification des points de blocage aux situations de non recours
- Action 24.2** Créer des outils pour rechercher les bénéficiaires potentiels aux droits CAF et Conseil Départemental pour mieux lutter contre le non recours aux droits
- Action 24.3** Faciliter l'accès à l'information (supports, lieux communs, ...)
- Action 24.4** Accompagner les publics qui ont des blocages liés à la langue Française (cours de français, lutte contre l'illettrisme...)



- Personnes concernées par la perte d'un emploi
- un impayé de loyer
- un logement non décent
- le décès d'un enfant
- une séparation...



- Ville
- CCAS
- Conseil Départemental



- Etat

#### Axe de développement 25

##### Favoriser la connaissance et la coordination entre les acteurs



- Action 25.1** Organiser des rencontres pour mieux connaître les champs d'intervention de chacun et développer des partenariats (outils communs ou partagés...)
- Action 25.2** Rendre plus visible les acteurs sociaux aux bénéficiaires
- Action 25.3** Multiplier les moyens d'information dans les lieux publics (administration, services sociaux...)



- Famille en situation de précarité



- CAF
- CCAS



- Etat
- Conseil Départemental
- Metz Métropole...

## Axe de développement 26

### Développer des actions spécifiques en faveur des travailleurs pauvres



**Action 26.1** Mettre en place une réflexion sur les actions à développer en faveur des travailleurs pauvres (adaptation des critères d'aides financières...)

**Action 26.2** Mieux communiquer sur les actions existantes  
(prime d'activité, parcours progressif pour favoriser la mobilité...)



- Familles éligibles à la prime d'activité



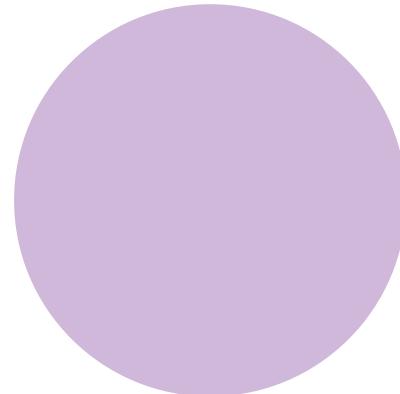
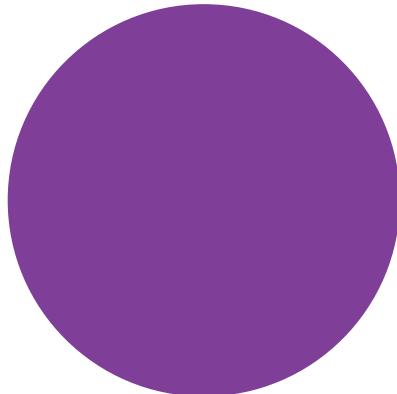
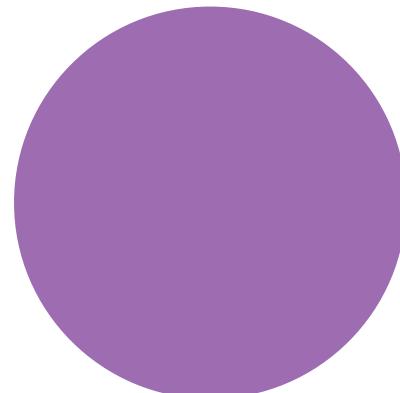
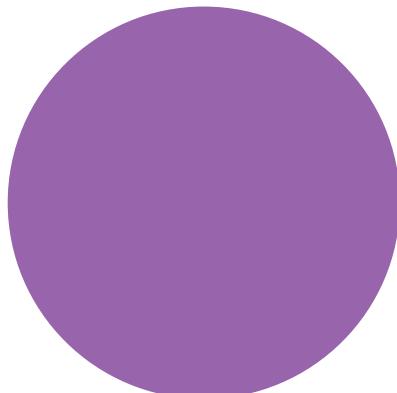
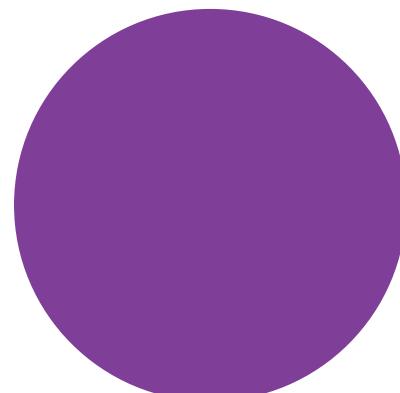
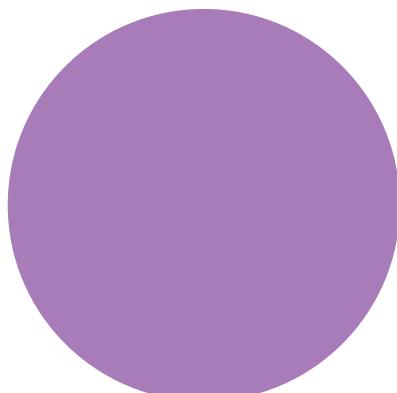
Chef de Projet

- CCAS
- Conseil Départemental



Partenaires pressentis

- Etat
- CAF...



# Thème V

## HÉBERGEMENT LOGEMENT

### REPÈRES

- **64 889** logements
- **7 674** logements vacants
- **22%** de logements sociaux



## 1 UNE OFFRE DE LOGEMENT DESEQUILIBREE

- Metz compte 64 889 logements selon les chiffres du dernier recensement. Derrière la progression globale du nombre de logements, le taux de vacance qui concerne surtout le parc locatif privé et les petits logements d'une seule pièce augmente.
- Le nombre de propriétaires occupants est en augmentation. Le statut d'occupation des logements est différent selon les quartiers. Les quartiers de Magny et Vallières par exemple abritent une majorité de propriétaires occupants. Le logement social est également concentré sur certains quartiers.
- Le nombre de personnes sans résidence stable est en forte progression.

## 2 UN MANQUE DE CONNAISSANCE DES DIFFERENTS PHENOMENES

- Les acteurs partagent le constat d'une méconnaissance des différents dispositifs et initiatives existants notamment sur le logement intermédiaire et l'accès à l'hébergement et au logement.
- Pour lutter contre la vacance dans le logement, des outils doivent être développés pour en connaître les causes (logements dégradés, absence de mobilité résidentielle...).
- Des problématiques spécifiques ont été identifiées :

**Les familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré ou encore les jeunes accédant à un logement notamment dans le parc privé, connaissent des difficultés financières liées aux charges locatives ...**

**L'accès et le maintien dans le logement de personnes ayant des «problématiques comportementales».**

**L'absence d'identification des logements adaptés aux personnes âgées et handicapées.**

**Ces constats conduisent à porter nos efforts en particulier sur les points suivants**

### Orientation stratégique 1

Favoriser l'accès au logement

### Orientation stratégique 2

Lutter contre la vacance dans le logement



### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Axe de développement 27

##### Développer l'information et la connaissance mutuelle des acteurs



**Action 27.1** Renforcer l'information des travailleurs sociaux sur les dispositifs d'hébergement et sur les différentes procédures (DALO...)

**Action 27.2** Faire un recensement de l'offre de logement accompagné existant et des dispositifs

**Action 27.3** Informer les bailleurs et des locataires sur les outils pouvant les sécuriser



- Travailleurs sociaux
- Bailleurs
- Locataires



- DDCS
- CCAS



- CAF
- Conseil Départemental
- Etat
- Metz Métropole...

#### Axe de développement 28

##### Faciliter l'accès au logement pour tous



**Action 28.1** Faciliter l'accès au logement par des lieux identifiés de renseignements, une communication à destination des usagers et des acteurs, une meilleure coordination des acteurs en participants, d'un point de vue technique aux réunions du PPGDLSID.

**Action 28.2** Mettre en place une réflexion dans la lutte contre les expulsions locatives (coordination de la CAPEX avec le CCAS...)

**Action 28.3** Favoriser l'accès à des logements plus petits et moins chers pour les ménages en situation d'impayés (favoriser les mutations des personnes en QPV, faciliter les échanges de logements sociaux, ne pas «coincen» les personnes qui acceptent les quartiers défavorisés...)

**Action 28.4** Mettre en place une réflexion sur les logements réservataires (commission d'attribution spécifique pour les logements adaptés, convergence des critères...)

**Action 28.5** Accompagner les bailleurs dans la remise à plat des loyers, rendue possible par la loi ALUR (contrepartie éventuelle...)

**Action 28.6** Construire un dispositif spécifique pour les personnes ayant des problématiques «comportementales»



- Locataires et futurs locataires



- DDCS
- CCAS



- CAF
- Conseil Départemental
- Etat
- Metz Métropole
- Bailleurs...

## Axe de développement 29

### Lutter contre les situations de mal-logement



**Action 29.1** Créer une base de données unique pour recenser les logements vacants indiquant le motif et la durée prévisionnelle de vacance afin de proposer des solutions adaptées (contraintes pour les propriétaires de logements vacants...)

**Action 29.2** Soutenir la lutte contre la précarité énergétique (réhabilitation de logement privés...)



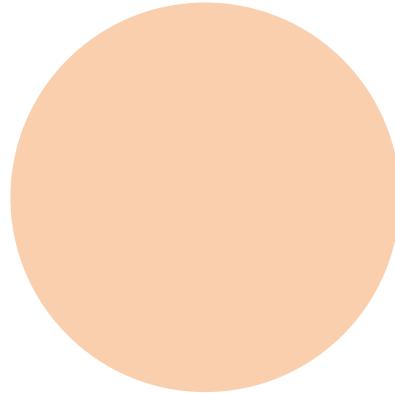
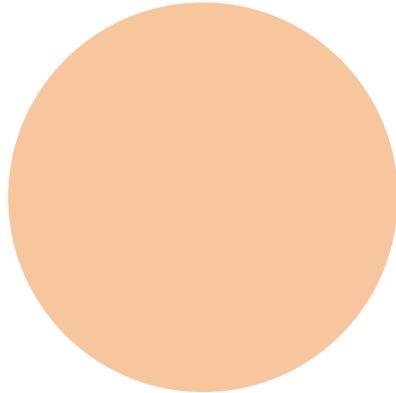
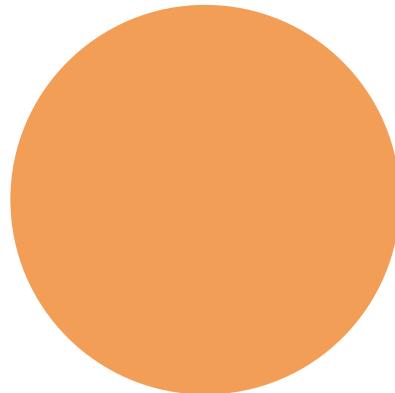
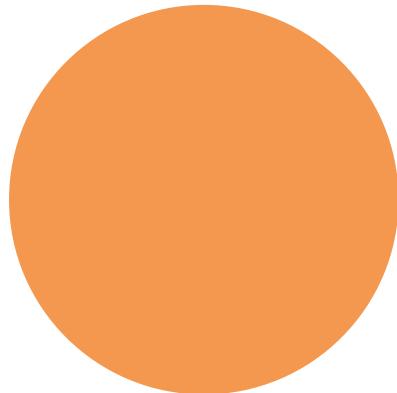
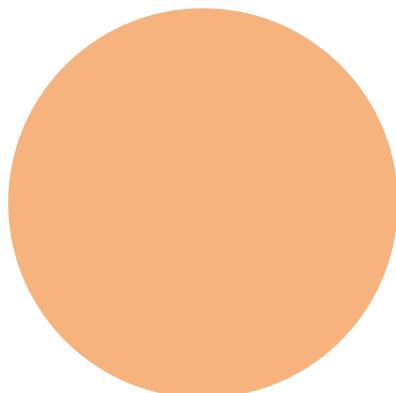
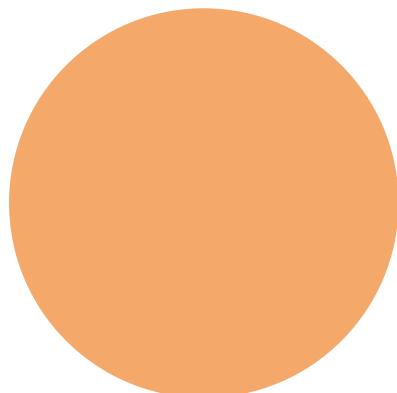
- Travailleurs sociaux
- Bailleurs



- Ville
- CCAS



- CAF
- Conseil Départemental
- Etat
- Metz Métropole
- Bailleurs
- URM....



# Thème VI

## PERSONNES AGÉES PERSONNES HANDICAPÉES

### REPÈRES

- **24 046** personnes de 60 ans et plus (29 534 en 2030)
- **943** bénéficiaires de l'APA à domicile
- **2 763** allocataires de l'AAH
- **18** enfants porteurs de handicap recensés dans les EAJE



## 1 UNE POPULATION CROISSANTE

- ▶ Le diagnostic montre une croissance du public en perte d'autonomie ; personnes en situation de handicap allocataires de prestations (2 763 allocataires de l'AAH, 493 allocataires de la PCH) ou population âgée (24 046 personnes de 60 ans et plus aujourd'hui, plus de 29 500 en 2030).
- ▶ L'intégration des personnes en situation de handicap à l'école et au sein des EAJE reste a priori limitée : 18 enfants porteurs de handicap recensés dans les EAJE et 108 enfants scolarisés en CLIS. Globalement, les données sur l'accessibilité des lieux publics et des services ainsi que des logements sont peu nombreuses. Les personnes âgées isolées ou souffrant de solitude sont quant à elles difficilement identifiables.
- ▶ Face à ces constats, il apparaît un besoin croissant de mobilisation des solidarités et services publics, renforcé par un potentiel d'aidants formels moins importants et une paupérisation croissante.

## 2 UNE REFLEXION SUR LES PROBLEMATIQUES DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES A MENER DE CONCERT

- ▶ La barrière de l'âge dans nos organisations doit être revue (ex du CD qui réfléchit, dans le cadre des maisons de l'autonomie d'un décloisonnement PA/PH) et ainsi privilégier une approche en termes de perte d'autonomie.
- ▶ L'information générale entre partenaires et pour les publics, sur l'aide aux aidants par exemple est à développer.
- ▶ Des outils et des modalités d'interventions nouvelles doivent être inventés : création d'un outil de partage des situations pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge et identification des situations d'isolement, recours au bénévolat pour pallier les difficultés de solvabiliser des réponses institutionnelles, appui plus large sur l'expertise d'usage.
- ▶ La question de l'accessibilité est transversale : accès à la culture, aux loisirs, aux bureaux de vote, au logement.

**Fort de ce diagnostic partagé, les acteurs ont souhaité retenir 3 axes d'intervention prioritaires pour le territoire messin**

Orientation stratégique 1	Orientation stratégique 2	Orientation stratégique 3
Développer une stratégie globale en faveur du logement et de l'hébergement des seniors et des personnes en situation de handicap	Prévenir la solitude et l'isolement des seniors et des personnes en situation de handicap par un maillage territorial des solidarités	Promouvoir l'accessibilité sur le territoire de la ville aux personnes vieillissantes ou en situation de handicap

### 3 AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Axe de développement 30

##### Diversifier et innover sur l'offre de logements et d'hébergements adaptés aux seniors et personnes porteuses de handicap



- Action 30.1** Mettre en place une offre de logement solidaire en direction d'une population variée, temporaire ou durable
- Action 30.2** Développer les logements connectés (logement témoins...)
- Action 30.3** Soutenir et former les accompagnants professionnels et associatifs pour répondre aux besoins (forums, rencontres...)
- Action 30.4** Diversifier les missions des accompagnants dans les structures pour répondre aux besoins



- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Accompagnants professionnels ou privés



Chef de Projet

- Ville
- Conseil Départemental



Partenaires pressentis

- CCAS
- Etat
- Région
- Organismes de formation
- Bailleurs

#### Axe de développement 31

##### Favoriser l'accès au logement par une gestion différenciée des logements adaptés



- Action 31.1** Recenser l'offre de logement adapté par la création d'un observatoire
- Action 31.2** Permettre une meilleure information du public des logements adaptés auprès des travailleurs sociaux et des bénéficiaires
- Action 31.3** Coordonner l'attribution de l'offre de logement adapté



- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Accompagnants professionnels ou privés
- Travailleurs sociaux



Chef de Projet

- Ville
- CCAS



Partenaires pressentis

- Conseil Départemental
- Bailleurs

#### Axe de développement 32

##### Faciliter les parcours résidentiels (entre les établissements d'accueil spécialisés et d'autres formes de logements et d'hébergement, entre le logement et l'hébergement,...)



- Action 32.1** Mettre en place une prestation d'aide au déménagement
- Action 32.2** Organiser des visites accompagnées, physiques ou virtuelles dans les EHPAD et autres établissements avec une prise en charge du déplacement dans le cas d'une visite physique et proposer un portail



- Personnes âgées



Chef de Projet

- Ville
- CCAS



Partenaires pressentis

- Conseil Départemental
- Gestionnaire d'EHPAD
- Entreprises d'insertion

## Axe de développement 33

### Favoriser l'engagement bénévole par une démarche novatrice de mise en lien des acteurs



**Action 33.1** Promouvoir les associations qui œuvrent dans le champ

**Action 33.2** Renforcer l'accès à l'information pour les PA et PH (analyser l'existant et améliorer l'information au public)

**Action 33.3** Créer des lieux d'échanges sur des problématiques communes

**Action 33.4** Mettre en commun les pratiques (organigrammes, annuaires, outils)



- Associations
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap



- Ville
- CAF



- Conseil Départemental
- Associations
- CCAS

## Axe de développement 34

### Soutenir les aidants



**Action 34.1** Accompagner les aidants (formations, soutien psychologique, échanges, séjours...)

**Action 34.2** Développer des aides financières pour pouvoir faire venir des personnes ponctuellement à domicile pour soulager les aidants



- Aidants



- CCAS
- CAF



- Conseil Départemental
- Caisse de retraites

## Axe de développement 35

### Poursuivre la mise en accessibilité des équipements et des services de la ville et favoriser la mobilité physique dans la Ville en prenant en compte l'expertise d'usage pour développer de nouveaux services



**Action 35.1** Réfléchir à la création d'un pass handicap à l'instar du pass avant 'âge

**Action 35.2** Améliorer la mobilité dans l'espace public (mobilier urbain adapté, expertise avec un groupe PA/PH sur un cheminement défini, carte des bornes de stationnement PH...)

**Action 35.3** Fixer des objectifs en nombre d'équipements accessibles dans les domaines du sport et de la culture pour les 4 types de handicap : moteur, visuel, auditif, mental)

**Action 35.4** Accompagner les professionnels à la prise en compte du handicap par des formations



- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap



- Ville
- CAF



- Associations représentées d'usagers...

# Thème VII

## OBSERVATOIRE



# 1 ACTUALISER LE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE : UNE NECESSITE

- Des acteurs qui ont besoin de partager une connaissance commune du territoire
- Des thématiques dont les données de diagnostic préalable sont à compléter

## 2 AXES DE DEVELOPPEMENT

Axe de développement 36

### Maintenir une dynamique partenariale



**Action 36.1** Valider une photographie partagée du territoire messin

**Action 36.2** Elaborer une méthode d'évaluation pour mesurer le service rendu et prendre en compte la parole de l'usager

**Action 36.3** Réduire les inégalités entre les différents quartiers de la ville



- Ville de Metz
- CAF
- DDCS
- CD



- Ville de Metz
- CAF
- DDCS
- CD



LISTE DES PROFESSIONNELS  
AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU

# PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE



**Ville de Metz**

ANCIEN Stéphane	Chargé de mission handicap
BENAMER-ARCHENAULT Ophélie	Service Metz Emploi Insertion
BERTIN Emmanuel	Directeur du Pôle Politique de la Ville Cohésion Territoriale et Insertion
BESSE Alexis	Chargé de mission Initiatives Jeunes Vie Associative
BESSE Sylvie	Service développement des pratiques sportives
CARDILE Kevin	Service démocratie participative
CARTON Sandrine	Référent de parcours PRE
CHARTE Frédéric	Directeur Général Adjoint rayonnement et animation urbaine
ENAUX-BOHL Christelle	Responsable de la Mission Ville pour Tous
FAVART-GUILLOU Marion	Chargée du Conseil Municipal des enfants
FROMONOT Annette	Coordinatrice petite enfance
GENSON Agnès	Référent action éducative
HALLE GUET Katerine	Directrice du Pôle éducation
KOCKEISEN Elodie	Coordonnateur pédagogique
KONNE Violette	Chef de service Jeunesse, éducation populaire, vie étudiante
LAMBERT Alexis	Chef de projet du Contrat urbain de cohésion sociale et du Plan de Lutte contre les Discriminations
LE BOLLOCH Yann	Directeur Général Adjoint Solidarité Familles
LEMOINE Coralie	Chargée de mission santé
MERAND Sylvie	Chargée de mission parentalité
MULLER Yann	Service démocratie participative
NINKOVIC Brigitte	Référente parcours PRE
PAULY Violaine	Coordinatrice pédagogique
RAVIER Thierry	Directeur Adjoint au Pôle Petite Enfance
ROCHEL Thierry	Directeur de Pôle AJSVA
ROGER Sandra	Responsable du Pôle information petite enfance
SCHWAN Christine	Chef de service Vie des écoles et Patrimoine
SCHELL Laëtitia	Coordinatrice pédagogique
SCHOMBERG Sandy	Stagiaire service citoyenneté
SOUDIER SPETZ Isabelle	Directrice du Pôle Petite Enfance
ZEWE Virginie	Responsable seniors/handicap



## Centre Communal d'Action Sociale de Metz

COLIN Laëtitia	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
DUBOC Aurélie	Responsable des résidences
GASPARI Emmanuelle	Assistante sociale
GODARD Stéphanie	Responsable service logement
HAUSER Isabelle	Chargée de mission innovation sociale
HUCBOURG-BADINIER Marie-Josée	Responsable service accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle
LEDUC Françoise	Directrice de l'action sociale et de l'insertion
PERROTTE Valérie	Responsable service vie quotidienne
PIRIOU Alain	Directeur des Retraités Personnes Agées
POLLIEN Gaëlle	Chargée d'études et de prospectives
WINKELMULLER Catherine	Directrice Adjointe à la Direction des Personnes Agées



## Caisse d'allocations familiales de la Moselle

GIRARDI Michaël	Chargé d'études et statistiques
JUGUET SPANUT Angélique	Responsable du pôle service aux partenaires d'action sociale
LESPAGNOL-GIRARDIN Sophie	Conseillère technique Action sociale polyvalente
MADEC Marie Claude	Responsable du territoire de Metz (gestion des prestations et travail social)
NAUT Isabelle	Responsable adjointe Intervention sociale du territoire de Metz
REDEL Franck	Responsable adjoint du territoire de Metz /gestion des prestations
PROST Thierry	Directeur Adjoint



## Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle

ALLEGRE Françoise	Chargée de mission parentalité responsable unité logement adapté AVDL
BADUEL Maud	Responsable unité accès et maintien dans le logement
BEAUCOURT Valérie	Educatrice de jeunes enfants-UT PMI de Metz Est
BONNEAU Gilles	Chargé de mission hébergement logement
CONTAMINE Michel	Conseiller d'éducation populaire et de Jeunesse
CRISTINA Cécile	Stagiaire
DE TALANCE	Jean François, Directeur Adjoint
FRANCOIS Bertrand	Professeur de sport
HAUSSY Nicolas	Référent PEDT et service civique
PEYRE-TEKKOUK Françoise	Chargée de mission PEDT, Déléguée à la vie Associative
PRESTAT Sophie	Responsable du service garantie des droits et des prestations
REAL Damien	Chef du service Hébergement Logement
VAUTRIN Marie-Laure	Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité



## Conseil Départemental de la Moselle

AUBEL Pascal	Adjoint au Chef du Service des Aides Financières et du Logement
DOMENEGHINI Agnès	Assistante sociale-UTASI METZ VILLE-CMS QUEULEU
HILLARD Angélique	Assistante Sociale
HUMBERT Marine	Assistante Sociale
JANSSENS Laura	Educateur de jeunes enfants
LE ROCH Anne	Assistante sociale-UTASI METZ VILLE-CMS METZ NORD
LEROND Sandrine	Chef de service de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de METZ-EST
MAGUIN Anne	Assistante Sociale mobile
MARCINKOWSKI Sabine	Responsable UTASI METZ
MAGRON Fabienne	Chargé de mission auprès du DASTI
MARSAL Marie	Chef de Bureau des Modes d'Accueil de la Petite Enfance
MEHALIOUAHAB Lahila	Assistante sociale-UTASI METZ EST-CMS Europlaza
MOLLE-PIERROT Mélène	ATSE DASTI
MOLTER Aurélie	Assistante sociale
NION Sylvie	Référent applicatif métier
PALAORO Séverine	Puéricultrice UT PMI de Montigny
PERREIN-BALTER Marie-Thérèse	Pilote MAIA sillon mosellan
PIERROT Hélène	Assistante sociale-UTASI METZ EST-CMS Europlaza
SCHIAVO Séverine	Assistante sociale-UTASI de METZ EST-CMS Limousin
SCHUMENG Catherine	Chef de service de l'information et de la coordination gérontologique
THUILLIER Marthe	Coordinateur territorial de la petite enfance
VARLOIS Laurent	Service de l'information et de la coordination gérontologique – CLIC de METZ CAMPAGNE

## Grands témoins

CHERIER Djamel	Directeur général, COGEHAM
KRUPA Aurélien	coordinateur du service 115 SIAO , SIAO
LEONARD Julie	Directrice adjointe des services 115 SIAO, SIAO
MACHOT Béatrice	Directrice, Mission Locale
MICHEL Cécile	Responsable, Collectif handicap 57
WOTJTOWITZ Bérénice	Directrice, MAS des Sablon

## PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

<b>Conception</b>	Communication Ville de Metz
<b>Réalisation graphique</b>	Sébastien Trignac
<b>Credit photos / Illustrations</b>	Ville de Metz / Freepik / Pressfoto
<b>Date de creation</b>	Octobre 2016

## NOTES





**Réalisation graphique** Communication Interne

**Date** 2016

**Impression** Reprographie Mairie de Metz



**CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE DE SERVICES AUX  
FAMILLES**



# **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES**

Entre :

- **la caisse des Allocations familiales de Moselle**

représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Robert CANTISANI et par son Directeur, Monsieur Laurent PONTE,  
dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- **la commune de Metz,**

représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS,  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

ci-après dénommé « la commune » ;

et

- **le centre communal d'action sociale de Metz,**

représenté par sa vice-présidente, Madame Christiane PALLEZ,  
dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil d'administration ;

ci-après dénommé « le CCAS ».

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## Sommaire

Article préliminaire :	Préambule.....	5
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles .....	7
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf.....	8
Article 3 :	Les champs d'intervention de la commune .....	8
Article 4 :	Les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins.....	10
Article 5 :	Engagements des partenaires.....	12
Article 6 :	Modalités de collaboration .....	12
Article 7 :	Echanges de données .....	13
Article 8 :	Communication .....	13
Article 9 :	Evaluation .....	13
Article 10 :	Durée de la convention.....	14
Article 11 :	Exécution formelle de la convention .....	14
Article 12 :	Confidentialité .....	14
Annexe 1 :	Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés .....	15
Annexe 2 :	Diagnostic partagé .....	26
Annexe 3 :	Modalités de fonctionnement du comité de pilotage .....	27
Annexe 4 :	Evaluation .....	29
Annexe 5 :	Décision du conseil d'administration de la Caf de la Moselle en date du 22.04.2016 .....	30
Annexe 6 :	Décision du conseil municipal de la commune en date du <b>...</b> - Décision du conseil d'administration du CCAS en date du <b>xx</b> .....	31
Annexe 7 :	Conventions d'échange de données. ....	32

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la Caf de la Moselle en date du 22.04.2016 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Metz en date du ... et du conseil d'administration du CCAS en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

## **Article préliminaire : Préambule**

---

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf de la Moselle assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf, la commune et le CCAS visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître :

▪ ***les caractéristiques territoriales suivantes :***

La Moselle compte 730 communes dont 38 structures intercommunales. Avec ses 119 551 habitants, Metz est la commune la plus peuplée du Département, mais comme la majorité des communes mosellanes de plus de 15 000 habitants, elle voit sa population décroître depuis plusieurs années. Ses caractéristiques socio-économiques en font un territoire avec un enjeu fort :

- un solde migratoire qui se dégrade, non compensé par l'accroissement naturel, alors que celui du Département se stabilise ;

- un taux de natalité supérieur à celui du Département mais en recul ;
- une baisse de la population qui concerne exclusivement les moins de 60 ans. La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente. Même si le vieillissement de la population messine reste moins marqué que celui du Département, il se pose tout de même comme un enjeu.
- Le nombre de couples avec enfants a reculé de 7% sur les 5 dernières années.
- 57% des allocataires sont des personnes isolées (contre 37% des allocataires mosellans). Cette différence tient principalement à la présence des allocataires étudiants sur la commune.
- Parmi les allocataires de la caf, plus d'un foyer avec enfant sur trois (36%) est composé d'un seul parent, contre un sur quatre à l'échelle du département (27%). Sur les 4 076 familles monoparentales, seules 300 sont composées d'un père seul. Si la proportion d'hommes dans cette situation reste minoritaire, leur nombre est toutefois en progression.
- 61.5% des actifs occupés de 15 ans ou plus travaillent à Metz (62% en 2007).
- Le taux de pauvreté est de 21% à Metz nettement supérieur à celui de la Moselle (14.5%)
- 4 allocataires sur 10 sont sous le seuil de bas revenu (1 001 euros)
- 29 % des allocataires messins dont dits dépendants avec des prestations versées par la Caf qui représentent au moins 50% de leurs revenus, contre 26% au niveau départemental. 61% des allocataires dépendants ont pour unique source de revenus les prestations versées par la caf.

Dans le diagnostic annexé à la présente convention, le portrait détaillé de la ville de Metz met en évidence des points de fragilité, mais aussi les forces du territoire, marqueurs d'enjeux importants qui ont motivé la dynamique partenariale engagée autour de l'élaboration d'un nouveau projet social de territoire par la ville et le choix de la Caf d'identifier Metz comme la première ville du Département à signer une convention territoriale globale.

**▪ *l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :***

- En matière d'accueil du jeune enfant, l'offre messine est essentiellement portée par des structures collectives (35 équipements pour 1 136 places). 28.7% des enfants de moins de trois ans sont accueillis dans un EAJE contre 11.4% au niveau départemental. Le nombre d'assistantes maternelles messines agréées (716), en activité est en baisse depuis 2009 de 14%.  
L'offre d'accueil petite enfance sur la ville est présente sur tous les quartiers mais répartie inégalement. Le centre-ville est très bien couvert contrairement à d'autres quartiers.  
La ville compte également 3 RAM.
- En matière de jeunesse, 91% des enfants scolarisés fréquentent la garderie périscolaire du matin et/ou de la pause méridienne gérée par la ville de Metz. 27% des enfants scolarisés fréquentent l'accueil périscolaire du soir organisés par 15 associations gestionnaires.
- Au titre de la parentalité, la ville compte :
  - ✓ 3 LAEP situés en quartier prioritaire politique de la ville
  - ✓ 25 actions CLAS organisées par 9 gestionnaires associatifs
  - ✓ 2 services de médiation familiale
  - ✓ 1 espace rencontre
  - ✓ 9 actions REAAP
  - ✓ 1 dispositif passerelle sur la zone d'éducation prioritaire de Metz Nord
- 8 centres sociaux sont recensés sur le territoire messin sur les 40 centres sociaux existants sur le Département, avec pour actions fortes de :
  - ✓ soutenir les familles dans leur vie quotidienne et dans leur parentalité,
  - ✓ développer la socialisation des habitants et lutter contre l'isolement,
  - ✓ élaborer une politique jeunesse favorisant son développement et son intégration sociale.
- 5 FJT sur 6 sont implantés sur le territoire messin.

▪ ***les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :***

Sur le territoire messin, la Caf verse environ :

- 13 millions d'euros de prestations légales aux allocataires messins ;
- 10 millions d'euros de prestations de service à des équipements permettant d'accueillir les familles messines et répondre à leurs besoins (crèches, centres de loisirs, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs ...)

Au regard des caractéristiques précitées, les champs d'interventions priorisés dans le cadre de la convention territoriale globale sont les suivants :

- l'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- la parentalité
- l'animation de proximité
- la précarité et l'accès aux droits

▪ ***les orientations et les champs d'intervention de la Caf sur le Département concernent :***

- le développement d'une offre d'accueil du jeune enfant accessible et de qualité en réduisant les disparités territoriales sur le département
- le développement et la coordination d'actions de soutien à la fonction parentale
- le renforcement d'actions en direction des jeunes par le soutien d'activités de loisirs, de projets innovants
- l'accompagnement de services de proximité tels que les centres sociaux, les espaces de vie sociale pour favoriser le lien social et intergénérationnel
- l'accompagnement des usagers à mieux bénéficier de leur droit, en accentuant le recours aux outils numériques de la Caf, en agissant sur le non recours aux prestations sociales.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Moselle, la commune et le CCAS de Metz souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre d'actions relevant de champs d'intervention partagés par la Caf et la commune de Metz.

**Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- o d'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en annexe 2 de la présente convention) ;
- o de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- o d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

## Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la commune de Metz poursuivent plusieurs objectifs et reposent sur plusieurs leviers d'intervention :

- **Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale**
  - Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour solvabiliser les familles ayant recours à une assistante maternelle (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants (complément de libre choix d'activité, devenue la prestation partagée d'éducation de l'enfant en 2015)
  - Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais assistantes maternelles, des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires, de dispositifs d'aides aux vacances (subventions locales, nationales, prestations de service unique, RAM, ALSH, aide spécifique pour la mise en place des rythmes éducatifs, contrat enfance jeunesse)
  - Accompagnement social proposé aux mamans attendant leur premier enfant
  - Expertise des conseillers techniques mise à disposition des partenaires pour accompagner leur démarche de projet
- **Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants**
  - Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familiale, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale)
  - Financement en investissement et en fonctionnement de services et d'actions dédiés au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, espaces rencontres, services de médiation familiale, actions REAAP
  - Accompagnement social proposé aux familles messines confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès d'un conjoint ...)
  - Expertise des conseillers techniques mise à disposition des partenaires pour accompagner leur démarche de projet
- **Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**
  - Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aides aux logements)
  - Versement d'aides extra légales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt)
  - Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles**
  - Versement du revenu de solidarité active et de l'allocation adulte handicapé
  - Financement en investissement et en fonctionnement des centres sociaux, espaces de la vie sociale, foyers de jeunes travailleurs

Toutes les interventions de la caf sur la ville sont orientées vers l'accès aux droits, et le développement de services aux familles.

### **Article 3 : Les champs d'intervention de la commune**

La commune de Metz met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés dans différents domaines. L'intervention de la ville en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse et d'animation de proximité et d'action sociale, poursuit plusieurs objectifs :

Les différents objectifs assignés à la politique petite enfance s'entendent dans un contexte complexe, marqué par l'évolution des normes applicables à la petite enfance, l'entrée dans le domaine concurrentiel et la tension sur les modes de financement. Elle doit donc s'atteler, en premier lieu, à concilier la garantie d'un accueil de qualité avec la recherche de l'efficacité et de la rentabilité.

La politique petite enfance à Metz porte 2 grandes ambitions :

- Encourager l'emploi des parents – et notamment des femmes, comme l'insertion dans la vie sociale dans un objectif socio-économique par l'organisation d'une réponse aux besoins d'accueil de toutes les familles : celles qui ont des besoins d'accueil classiques, par la gestion et le subventionnement d'EAJE et d'un Service d'Accueil Familial mais aussi celles qui sont confrontées à une situation d'urgence, dont un enfant a un handicap, les familles monoparentales et/ou qui se trouvent en situation précaire, celles dont les horaires de travail sont atypiques.
- Incrire le développement de l'enfant dans une logique d'égalité des chances dans un objectif socio-éducatif, destiné aux citoyens de demain en réponse à un enjeu de démocratie et de citoyenneté par :
  - o La mise en place de structures d'accueil de qualité, souples, faciles d'accès et ouvertes à tous contribue ainsi largement à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.
  - o La mixité sociale et culturelle constatée au sein des crèches met tous les enfants en situation de s'épanouir et d'accéder à une pleine réussite éducative, et notamment au moment de leur entrée à la maternelle.
  - o L'accompagnement des parents participe également de cette volonté de lutte contre les inégalités. A Metz, au sein des crèches, dans l'équipe Passerelle, les Lieux d'Accueil Parents enfants, les lieux de premiers loisirs comme les ludothèques ou la Jardinothèque, la place des familles fait l'objet de la réflexion et de l'engagement des équipes : les parents sont intégrés dans les projets d'établissement, associés aux moments forts, se voient dispenser une écoute, de l'information et le cas échéant une orientation vers les structures adaptées à leur problématique.

Dans une recherche de continuité entre l'offre petite enfance et l'offre éducative, l'action de la ville de Metz en faveur des élèves messins s'étend de l'amélioration constante des conditions d'accueil dans tous les temps de l'enfant dans une journée, à la qualité des activités proposées durant les temps périscolaires. Cette mission vise à contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement des enfants en partenariat avec tous les acteurs de la communauté éducative :

- En offrant aux élèves des locaux fonctionnels et sécurisés
- En proposant aux familles un accueil périscolaire et une restauration de qualité
- En promouvant des actions éducatives variées durant tous les temps d'une journée de l'enfant
- En développant l'information et le dialogue avec les parents

Le Pôle éducation est également l'interlocuteur privilégié des directeurs d'écoles et des associations : il assure l'interface entre la Ville et la communauté éducative. Ce lien entre les acteurs a abouti au Projet Educatif Territorial dont le Pôle Education assure la mise en œuvre au travers de toutes ses missions.

Sur le volet de l'enfance, la jeunesse et l'animation de proximité, la ville accompagne un tissu associatif riche et varié, s'investie dans les pratiques amateurs ou professionnelles et offre une dynamique d'animations attractive et ouverte à tous. Elle s'inscrit également dans la bonne gestion des équipements socio-éducatifs et assure l'animation d'une école des sports sur la plupart des secteurs de la ville. Elle favorise les actions citoyennes, la mixité générationnelle, sociologique et géographique et encourage toutes initiatives issues de la jeunesse et des étudiants.

5 orientations sous-tendent l'action de la ville en la matière :

- Accompagner le monde associatif dans ses projets, ses animations et son fonctionnement.
- Poursuivre le soutien et l'organisation d'événements populaires à rayonnement local, national ou mondial.
- Proposer des équipements optimisés et fonctionnels en adéquation avec les attentes des publics.
- Développer l'offre éducative, favoriser l'initiative, l'engagement et l'expression des jeunes.
- Contribuer à développer la solidarité du territoire.

Le CCAS est l'opérateur principal de l'action sociale municipale. En ce sens il partage des domaines d'intervention communs avec la Ville et la CAF.

L'action du CCAS en matière d'action sociale, s'inscrit en cohérence avec la volonté municipale et du CCAS de mettre l'accent sur la réduction des inégalités et l'accès aux droits. L'enjeu est de permettre l'inclusion sociale de toutes et tous, de favoriser l'insertion et de lutter activement contre toutes les formes d'isolement et de repli. Pour atteindre cet objectif le CCAS :

- Favorise l'accès aux droits des publics qui en sont les plus éloignés, par le développement d'un service public de proximité et d'un dispositif d'aide aux démarches, la réponse aux situations relevant de l'urgence, l'adaptation des aides apportées par le CCAS aux évolutions observées et la création d'aides spécifiques à des publics ciblés (les enfants et les familles avec le Pass Metz Loisirs, l'aide au premier départ en centre de vacances, les jeunes avec par exemple le Coup d'Pouce Logement...)
- Inscrit son action dans une logique de développement social en construisant son intervention en partenariat avec les associations et les institutions messines.

Pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population, le CCAS contribue à promouvoir la place des seniors dans la cité, à accueillir, informer, orienter les personnes âgées et leur famille, à lutter contre la solitude et l'isolement, à offrir des solutions d'hébergement adaptées aux contraintes de l'âge, favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, renforcer les solidarités entre les générations. Il dispose pour cela de plusieurs outils. Ainsi, la promotion de la place des seniors dans la cité s'appuie sur:

- L'accès à un logement adapté : accès à l'information des seniors et de leurs accompagnants en mettant à jour et rééditant le Guide Seniors à Metz, démarche qualité dans les foyers-logements, mobilisation des équipes et d'outils pour favoriser le lien social lutter contre la solitude
- La prévention du vieillissement et le développement du lien social : ouverture des foyers-logements sur l'extérieur (restauration, animations...), facilitation de l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs (Pass Avant'Âges...), participation à MONALISA (Ag'Ecoute...), impulsion et soutien des clubs seniors en ouvrant des activités à des seniors non membres tout en redéfinissant les moyens alloués à ces associations.
- Un soutien des seniors les plus fragiles : suivi et mise en œuvre du Plan déneigement des trottoirs et du Plan canicule, aides financières (AFAPA, secours ponctuels), geste de solidarité pour les plus âgés: le colis de Noël

Le CCAS occupe également une place centrale dans l'expertise de la situation sociale du territoire, non seulement par l'expérience des professionnels de terrain, mais aussi dans le cadre de d'analyse des besoins sociaux dont l'objectif est de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions engagées par le CCAS.

#### **Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins**

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent :

- **Pour la petite enfance et la parentalité :**
  - Le renforcement de l'adaptation de l'offre aux besoins de toutes les familles par :

- Le maintien d'une offre diversifiée sur le territoire favorisant l'accueil de tous les enfants
  - L'accompagnement de l'offre existante à adapter sa réponse, à innover
  - La création d'une continuité éducative entre les crèches et la maternelle
- Le partage d'une offre de qualité en renforçant les partenariats locaux par l'instauration d'une coordination des pratiques « connaître – se connaître – se faire connaître »
- Le positionnement de l'offre petite enfance comme un facteur d'attractivité du territoire messin en :
  - Développant des partenariats avec les entreprises et les communes
  - Mettant en valeur l'offre petite enfance collective et familiale
- La coordination des actions et des acteurs du champ de la parentalité qui contribuent à la prévention précoce et à l'égalité des chances, en :
  - Créant une instance de coordination ou d'animation locale
  - Accompagnant l'information aux familles
- **Pour l'enfance et la jeunesse :**
  - L'éducation au cœur de la cité, en
    - Développant la culture numérique dans les écoles
    - Ouvrant l'école aux parents, aux acteurs associatifs et sociaux des quartiers
    - Mettant en œuvre le PEDT
  - La rénovation des accueils (socio-éducatifs, culturels et sportifs) à destination des jeunes et des adolescents, en
    - Adaptant l'offre aux publics sur les différents quartiers par notamment une meilleure connaissance de l'offre existante
    - Harmonisant l'offre existante : pratique tarifaire, mutualisation des moyens
    - Développant l'offre en faveur des adolescents et adolescentes
- **Pour l'animation de proximité :**
  - La promotion de la place et de la participation des habitants, en :
    - Valorisant les bénévoles et le bénévolat
    - Améliorant l'information et la communication
  - L'amélioration de la qualité des accueils par des programmes de réhabilitation de locaux en :
    - Diagnostiquant les accueils inadaptés (non fonctionnels, non accessibles aux personnes porteuses de handicap, vétustes) et en programmant des réhabilitations.
  - L'accompagnement des centres sociaux (Direction – Président) dans leur démarche d'agrément, en
    - Consolidant les Directions et Présidents dans leur mission de pilotes d'une démarche de projet social global
    - Analysant le turn over régulier des professionnels au sein des centres sociaux
    - Collaborant au développement de nouveaux équipements ou au repositionnement d'équipements existants
    - Développant l'animation collective famille dans les centres sociaux qui n'en ont pas
- **Pour la précarité et l'accès aux droits :**
  - L'accompagnement des usagers à mieux bénéficier de leur droit par :
    - Un meilleur recours aux outils numériques des différentes institutions
    - La mise en place d'actions agissant contre le non recours aux droits
    - Une meilleure connaissance et coordination entre les acteurs.
- **Pour l'analyse des données sociales du territoire messin :**

- L'actualisation du diagnostic social de territoire par le maintien d'une dynamique territoriale, en :
  - o Validant une photographie partagée du territoire messin
  - o Elaborant une méthode d'évaluation pour mesurer le service rendu, prendre en compte la parole des usagers et analyser l'offre entre les différents quartiers de la ville

La caf et la ville de Metz seront copilotes des thèmes d'intervention précités. Ils sont repris dans le projet social de territoire de la ville de Metz, co-élaboré par les différents partenaires institutionnels que sont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental et la Caf. La caf pourra également contribuer à d'autres réflexions engagées sur les thèmes du logement, des personnes handicapées, des personnes âgées, sans en assurer le co-pilotage.

L'annexe 1 à la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Cette annexe fait apparaître, par champ, la globalité des moyens mobilisés et précise :

- o la nature et le niveau de l'offre de service aux familles ;
- o les moyens humains et financiers mobilisés.

## **Article 5 : Engagements des partenaires**

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

## **Article 6 : Modalités de collaboration**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de confier le pilotage de la convention au comité de pilotage mis en place pour l'animation du projet social de territoire de la ville de Metz. Il est composé de représentants de la Caisse d'allocations familiales, de la commune de Metz, de la Direction Départementale de la cohésion sociale, et du Conseil Départemental.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention et du projet social de territoire ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents groupes de travail thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est présidé par la commune. Le secrétariat permanent est assuré par la ville.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 3 de la présente convention.

#### **Article 7 : Echanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- ✓ dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- ✓ décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les éventuelles conventions d'échange de données entre les deux parties intervenues antérieurement à la signature de la présente convention sont listées dans son annexe 7.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

#### **Article 8 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

## **Article 9 : Evaluation**

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 4 de la présente convention.

## **Article 10 : Durée de la convention**

La présente convention, est conclue, à titre expérimental, à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au **31 décembre 2019** inclus, par expresse reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

## **Article 11 : Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **Article 12 : Confidentialité**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Metz  
Le ...  
En trois exemplaires.

Cette convention comporte ... pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

<b>La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle</b>	
<b>Le Président</b>    <b>Robert CANTISANI</b>	<b>Le Directeur</b>    <b>Laurent PONTE</b>
<b>La ville de Metz</b>	
<b>La commune</b>	<b>Le Centre communal d'action sociale</b>
<b>Le Maire</b>    <b>Dominique GROS</b>	<b>La vice-présidente</b>    <b>Christiane PALLEZ</b>

## **Annexe 1 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés**

Les objectifs déclinés sont cohérents avec les politiques départementales pilotées par la caf, la Direction Départementale de la Cohésion sociale, le Conseil Départemental au travers des différents schémas partenariaux dont ils sont parties prenantes (exemples : livre blanc de la petite enfance, le schéma départemental de service aux familles, le contrat ville ...) et avec le projet social de territoire de la ville de Metz dont ils sont partenaires.

L'animation des objectifs partagés est organisée à l'appui :

- d'une co-animation CAF et ville de Metz avec des référents nommés
- de groupes travail, dont la mission initiale sera d'élaborer et valider des fiches actions sous chaque objectifs opérationnels précisant :
  - o Les modalités de mise en œuvre
  - o Les indicateurs d'évaluation (réalisations attendues – modalités)
  - o Les contributeurs
  - o Les échéances de réalisation
- du plan d'intervention ci-après définis

Les échéances de réalisation sont les suivantes :

- **2016** : une action par thème du plan sera mise en œuvre
- **2017 - 2019** : mise en œuvre de l'ensemble des actions, avec un lissage planifié sur la période
- **Annuellement** : évaluation de l'état de réalisation et des effets produits

L'échéancier sera précisé après constitution des groupes de travail

Les moyens financiers mobilisés dans le cadre de cette convention relèvent des compétences propres à chacune des parties.

# PLAN D'INTERVENTION

## THEME 1 : PETITE ENFANCE

<b>Pilotage</b>	CAF : Responsable du pôle service aux partenaires action sociale Ville : Responsable du pôle petite enfance					
<b>Axe 1</b>	<b>Renforcer l'adaptation de l'offre aux besoins de toutes les familles</b>					
<b>Objectif opérationnel</b>	<p><b>Maintenir une offre diversifiée sur le territoire favorisant l'accueil de tous les enfants</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; vertical-align: top;"><b>Publics cibles</b></td><td>Familles avec enfants de moins de 6 ans, familles avec enfants en situation de handicap, de vulnérabilité (bénéficiaires du RSA – familles monoparentales – frein culturel – blocage lié à la langue française...)</td></tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"><b>Résultats attendus</b></td><td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'enfants porteurs de handicap ou issus de familles « vulnérables » accueillis dans les EAJE du territoire messin</li> <li>- Mettre en place des actions d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pour les professionnels des EAJE afin de faciliter l'accueil des publics cibles (information – formation)</li> <li>✓ par les professionnels tels que les travailleurs sociaux, pour accompagner les publics cibles à fréquenter les EAJE</li> </ul> </li> <li>- Augmenter l'occupation des assistantes maternelles agréées en renforçant leur professionnalisation et en levant les lourdeurs administratives et les freins financiers des parents « employeurs »</li> <li>- Identifier une mission spécifique chargée de médiatiser l'offre d'accueil des publics dits vulnérables, en situation de handicap, de coordonner l'offre et la demande, d'accompagner les familles.</li> <li>- Créer des actions de communication pour « faire connaître » les modes d'accueil aux familles.</li> </ul> </td></tr> </table>		<b>Publics cibles</b>	Familles avec enfants de moins de 6 ans, familles avec enfants en situation de handicap, de vulnérabilité (bénéficiaires du RSA – familles monoparentales – frein culturel – blocage lié à la langue française...)	<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'enfants porteurs de handicap ou issus de familles « vulnérables » accueillis dans les EAJE du territoire messin</li> <li>- Mettre en place des actions d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pour les professionnels des EAJE afin de faciliter l'accueil des publics cibles (information – formation)</li> <li>✓ par les professionnels tels que les travailleurs sociaux, pour accompagner les publics cibles à fréquenter les EAJE</li> </ul> </li> <li>- Augmenter l'occupation des assistantes maternelles agréées en renforçant leur professionnalisation et en levant les lourdeurs administratives et les freins financiers des parents « employeurs »</li> <li>- Identifier une mission spécifique chargée de médiatiser l'offre d'accueil des publics dits vulnérables, en situation de handicap, de coordonner l'offre et la demande, d'accompagner les familles.</li> <li>- Créer des actions de communication pour « faire connaître » les modes d'accueil aux familles.</li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	Familles avec enfants de moins de 6 ans, familles avec enfants en situation de handicap, de vulnérabilité (bénéficiaires du RSA – familles monoparentales – frein culturel – blocage lié à la langue française...)					
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'enfants porteurs de handicap ou issus de familles « vulnérables » accueillis dans les EAJE du territoire messin</li> <li>- Mettre en place des actions d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ pour les professionnels des EAJE afin de faciliter l'accueil des publics cibles (information – formation)</li> <li>✓ par les professionnels tels que les travailleurs sociaux, pour accompagner les publics cibles à fréquenter les EAJE</li> </ul> </li> <li>- Augmenter l'occupation des assistantes maternelles agréées en renforçant leur professionnalisation et en levant les lourdeurs administratives et les freins financiers des parents « employeurs »</li> <li>- Identifier une mission spécifique chargée de médiatiser l'offre d'accueil des publics dits vulnérables, en situation de handicap, de coordonner l'offre et la demande, d'accompagner les familles.</li> <li>- Créer des actions de communication pour « faire connaître » les modes d'accueil aux familles.</li> </ul>					
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Accompagner l'offre existante à adapter sa réponse, à innover</b>					
	<b>Public cible</b>	Les gestionnaires d'EAJE				
	<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajuster l'offre existante aux demandes, par quartier</li> <li>- Expérimenter des réponses nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lieu d'accueil souple – mixte (pluridisciplinaire) – hybride (entre le SAF et la MAM)</li> <li>✓ Mode de garde itinérant</li> <li>✓ Offre d'accueil « solidaire » pour répondre aux besoins d'accueil ponctuels, d'urgence (réseau de parents, de grands parents, de particulier à particulier)</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Créer une continuité éducative entre les crèches et la maternelle</b>					
	<b>Public cible</b>	Enfants accueillis dans les EAJE				

	<b>Résultats attendus</b>	Dans tous les EAJE, organiser des visites dans les écoles pour favoriser le passage entre l'accueil collectif et la maternelle, expérimenter une action type « parler bambin » dans les EAJE afin de travailler sur le langage.
<b>Axe 2</b>	<b>Partager une offre de qualité en renforçant les partenariats locaux</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Instaurer une coordination des pratiques : « connaitre – se connaître – se faire connaître »</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les professionnels de la petite enfance : opérateurs - institutions
	<b>Résultat attendu</b>	Partager les connaissances, simplifier les démarches en créant une plateforme interprofessionnelle et interinstitutionnelle pour mettre en réseau les professionnels, pour informer les familles, pour accompagner le parent dans sa recherche d'un mode d'accueil et dans ses démarches
<b>Axe 3</b>	<b>Faire de l'offre petite enfance, un facteur d'attractivité du territoire messin</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Développer des partenariats avec les entreprises, avec les communes</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les entreprises implantées à Metz, les communes de la communauté d'agglomération de Metz
	<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'occupation des EAJE du territoire messin avec l'accueil d'enfants ne résidant pas à Metz mais dont les parents travaillent à Metz par la négociation de réservations de places à des entreprises ou communes</li> <li>- Négocier la prise de compétence « petite enfance » par la communauté d'agglomération messine.</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Mettre en valeur l'offre petite enfance collective et familiale</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les familles avec enfants de moins de 6 ans
	<b>Résultats attendus</b>	<p>Communiquer davantage et autrement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activant une communication plus offensive et plus régulière : télépublicité, visuels, panneaux publicitaires, slogan identitaire, ambassadeurs ...</li> <li>- Développant une approche marketing et promotionnelle : cadeau de naissance (pass découverte – journée gratuite ...)</li> </ul>

## THEME 2 : PARENTALITE

<b>Pilotage</b>	CAF : Responsable du pôle politique d'action sociale Ville : Responsable du pôle petite enfance
-----------------	--

<b>Axe 1</b>	<b>Coordonner les actions et les acteurs du champ de la parentalité qui contribuent à la prévention précoce et à l'égalité des chances</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Créer une instance de coordination ou d'animation locale</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les acteurs intervenant sur le champ de la parentalité (institutions – opérateurs)
	<b>Résultats attendus</b>	Mettre en réseau les partenaires, coordonner et initier des projets partagés en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoriant les partenaires et les actions sur le champ de la parentalité</li> <li>- Constituant une instance de coordination ou d'animation locale sur le territoire messin : composition – missions – fréquence</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Accompagner l'information aux familles</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les parents avec enfant(s) de 0 à 15 ans
	<b>Résultat attendu</b>	Accompagner le parent, l'enfant dans les moments clefs de sa vie, en agissant sur des périodes identifiées (et non des problématiques) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un livret dématérialisé de la famille</li> <li>- Proposer des rendez-vous dans des permanences décentralisées qui mettraient en réseau les acteurs autour de la famille</li> </ul>

### THEME 3 : ENFANCE - JEUNESSE

<b>Pilotage</b>	CAF : Pôle service aux partenaires action sociale Ville : pôle éducation – jeunesse et vie associative	
<b>Axe 1</b>	<b>Mettre l'éducation au cœur de la cité</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Développer la culture numérique en direction des enfants et des jeunes</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les élèves dans les écoles
	<b>Résultat attendu</b>	<p>Sensibiliser les jeunes sur les avantages et les risques du numérique, sur l'utilisation des outils informatiques, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développant des ateliers de pratique du numérique dans les écoles et hors écoles</li> <li>- Expérimentant l'attribution d'un outil informatique individuel</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Ouvrir l'école aux parents, aux acteurs associatifs et sociaux des quartiers</b>	
	<b>Publics cibles</b>	<p>Les parents dont les enfants fréquentent l'école Les partenaires associatifs et sociaux du quartier d'implantation de chaque école du territoire messin</p>
	<b>Résultats attendus</b>	<p>Faire des locaux scolaires des lieux accessibles, ouverts en dehors des périodes de scolarité pour favoriser la complémentarité éducative, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crément un « blog de l'école »</li> <li>- Ouvrant l'école aux parents par des actions facilitant leur accueil telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organisation de « petits déjeuners »</li> <li>✓ Création d'un « café des parents »</li> </ul> </li> <li>- Ouvrant l'école aux associations pour l'organisation d'actions thématiques, pour optimiser l'utilisation des locaux</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Mettre en œuvre le PEDT</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les enseignants, les acteurs associatifs et sociaux
	<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'information et renforcer le dialogue avec la communauté éducative</li> <li>- Améliorer l'organisation de la prise en charge de l'enfant</li> <li>- Renforcer les liens entre les différents temps de la vie de l'enfant</li> <li>- Enrichir les temps périscolaires</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<b>Repenser les accueils de loisirs extrascolaires (socio-éducatifs, culturels et sportifs) à destination des jeunes et des adolescents</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Adapter l'offre aux publics sur les différents quartiers</b>	

	<b>Publics cibles</b>	Les gestionnaires d'accueils de loisirs extrascolaires Les familles avec enfants
	<b>Résultats attendus</b>	Mieux connaître l'offre existante et la demande Lever les freins financiers  - Faire un recensement de l'offre, des associations par quartier en vue de la création d'un portail internet, d'une application - Cartographier la demande par quartier
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Harmoniser l'offre existante</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les gestionnaires d'accueils de loisirs extrascolaires
	<b>Résultats attendus</b>	Déployer une offre de service équitable et cohérente sur le territoire : - Rendre cohérente les pratiques tarifaires - Mutualiser les moyens
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Développer l'offre en faveur des adolescents</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les adolescents
	<b>Résultats attendus</b>	Impliquer et capter les jeunes messins, en : - Accompagnant les jeunes à monter un projet à leur initiative (réseau de tuteurs...) - Inventant/renforçant les structures d'accompagnement pour les 12-17 ans - Crément une instance de concertation avec les jeunes - Favorisant le développement « d'accueils jeunes »

## THEME 4 : ANIMATION DE PROXIMITE

<b>Pilotage</b>	CAF : pôle service aux partenaires action sociale Ville : pôle jeunesse et vie associative	
<b>Axe 1</b>	<b>Promouvoir la place et la participation des habitants</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Valoriser les bénévoles et le bénévolat</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les bénévoles
	<b>Résultats attendus</b>	<p>Augmenter le nombre de bénévoles Reconnaitre et mesurer le bénévolat Par des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une fête du bénévolat</li> <li>- Développer le bénévolat social</li> <li>- Créer un lieu de vie accessible à tous, vivier de potentiels bénévoles (café clash ...)</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Améliorer l'information et la communication</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les bénévoles
	<b>Résultats attendus</b>	<p>Développer des actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de manifestations, rendre l'action du bénévole visible par la création d'un stand « information »</li> <li>- Organiser une journée d'information, une campagne informative</li> <li>- Mettre en place des médiateurs</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<b>Améliorer la qualité des accueils par des programmes de réhabilitation des locaux</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Diagnostiquer les accueils inadaptés (non fonctionnels, non accessibles aux personnes porteuses de handicap, vétustes)</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Les gestionnaires d'accueils socio-culturels, centres sociaux.
	<b>Résultats attendus</b>	<p>Identifier l'état des locaux et les programmes de réhabilitation sur plusieurs années pour améliorer la qualité de l'accueil des publics, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crément une instance qui recense, analyse les équipements.</li> <li>- Etablissant un questionnaire à destination des professionnels pour recenser l'existant et l'état des locaux</li> <li>- Priorisant les besoins en réhabilitation de locaux de manière concertée et territoriale</li> </ul>

<b>Axe 3</b>	<b>Accompagner les centres sociaux (Direction – Président) dans leur démarche d'agrément</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Consolider les Directions et les Présidents dans leur mission de pilotes d'une démarche de projet social global</b>	
	<b>Publics cibles</b>  <b>Résultats attendus</b>	<p>Les Directions et Présidents des centres sociaux agréés messins</p> <p>Améliorer la qualité du projet social global par une meilleure appropriation de la démarche et des attentes institutionnelles, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analysant les difficultés rencontrées</li> <li>- Repérant les situations à risque</li> <li>- Proposant des actions d'accompagnement type formation, charte partenariale, soutien de la fédération départementale des centres sociaux</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Analyser le turn over régulier des professionnels au sein des centres sociaux</b>	
	<b>Publics cibles</b>  <b>Résultats attendus</b>	<p>Les professionnels des centres sociaux agréés messins</p> <p>Stabiliser les équipes, accompagner les changements, maintenir la continuité du service rendu, en mutualisant les postes inter association pour apporter une continuité dans les fonctions, dans l'intérêt du public</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Collaborer au développement de nouveaux équipements ou au repositionnement d'équipements existants</b>	
	<b>Publics cibles</b>  <b>Résultats attendus</b>	<p>Les centres sociaux agréés, associations socio-culturelles</p> <p>Clarifier et harmoniser les attentes des différentes institutions auprès des opérateurs, en créant des groupes de concertation de projet.</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Développer l'animation collective famille dans les centres sociaux qui n'en n'ont pas.</b>	
	<b>Publics cibles</b>  <b>Résultat attendu</b>	<p>Les centres sociaux agréés</p> <p>100% des centres sociaux agréés ont développé un projet animation collective famille agréée par la caf, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partageant les expériences entre les centres pour identifier les leviers et les freins</li> <li>- Etant accompagnés par les conseillers techniques de la Caf.</li> </ul>

## THEME 5 : PRECARITE ET ACCES AUX DROITS

<b>Pilotage</b>	CAF : à définir Ville : CCAS	
<b>Axe 1</b>	<b>Accompagner les usagers à mieux bénéficier de leur droit</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Développer le recours aux outils numériques des différentes institutions</b>	
	<b>Publics cibles</b>	Familles en situation de précarité
	<b>Résultats attendus</b>	<p>Faciliter et augmenter l'accès au numérique en</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnant les publics et en créant des points de contact et d'utilisation</li> <li>- Mettant à disposition des postes informatiques libre-service dans les différentes institutions et en formant les agents d'accueil à l'aide aux usagers</li> <li>- Promouvant l'espace d'accueil numérique du siège de la Caf</li> <li>- Créant des applications institutionnelles sur le smartphone – en informant sur l'utilisation du Caf.fr et de mon enfant.fr</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Agir contre le non recours aux droits</b>	
	<b>Publics cibles</b>	<p>Familles concernées par un impayé de loyer, un logement non décent, un décès d'enfant, une séparation</p> <p>Familles confrontées au handicap de l'enfant</p> <p>Familles éligibles au RSA ou à la prime d'activité</p>
	<b>Résultat attendu</b>	<p>Diminuer le taux de non recours aux droits – coordonner l'action des partenaires en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développant la connaissance partagée des actions de chacun</li> <li>- Inscrivant les offres de service de la caf dans le contexte local</li> <li>- Recherchant les bénéficiaires potentiels aux droits Caf</li> <li>- Recherchant des modalités de partenariat entre la médiatrice de la Caf et les acteurs locaux</li> <li>- Accompagnant les publics qui ont des blocages liés à la langue française : cours de français – écrivain public</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Favoriser la connaissance et la coordination entre les acteurs</b>	
	<b>Publics cibles</b>	<p>Les familles</p> <p>Les acteurs sociaux</p>
	<b>Résultat attendu</b>	<p>Mieux se connaître et mieux se faire connaître, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisant des rencontres pour mieux connaître les champs d'intervention de chacun et développer des partenariats (faciliter les échanges)</li> <li>- Rendant plus lisible les acteurs sociaux aux bénéficiaires</li> <li>- Multipliant les moyens d'information du public dans les lieux (administration, services sociaux ...)</li> </ul>

## THEME 6 : OBSERVATOIRE

<b>Pilotage</b>	CAF : pôle d'appui au pilotage stratégique Ville : CCAS				
<b>Axe 1</b>	<b>Actualiser le diagnostic social de territoire</b>				
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Maintenir une dynamique partenariale</b>				
	<table border="1"> <tr> <td><b>Public cible</b></td> <td>Ville de Metz – CAF – DDCS - CD</td> </tr> <tr> <td><b>Résultats attendus</b></td> <td>           Valider une photographie partagée du territoire messin            Elaborer une méthode d'évaluation pour mesurer le service rendu et prendre en compte la parole de l'usager            Réduire les inégalités entre les différents quartiers de la ville         </td> </tr> </table>	<b>Public cible</b>	Ville de Metz – CAF – DDCS - CD	<b>Résultats attendus</b>	Valider une photographie partagée du territoire messin Elaborer une méthode d'évaluation pour mesurer le service rendu et prendre en compte la parole de l'usager Réduire les inégalités entre les différents quartiers de la ville
<b>Public cible</b>	Ville de Metz – CAF – DDCS - CD				
<b>Résultats attendus</b>	Valider une photographie partagée du territoire messin Elaborer une méthode d'évaluation pour mesurer le service rendu et prendre en compte la parole de l'usager Réduire les inégalités entre les différents quartiers de la ville				

## Annexe 2 : Diagnostic partagé

Le diagnostic social de territoire de la ville de Metz, sous l'animation de la ville et de la Caf a été co-élaboré par les différentes institutions partenaires à l'élaboration d'un projet social : CAF – ville – CCAS – conseil départemental – direction départementale de la cohésion sociale.

Compte tenu de sa densité, il n'est pas intégré dans la convention.

Il est disponible au sein de chaque institution. Les principaux éléments sont transcrits dans l'article préliminaire de la présente convention.



### **Annexe 3 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage**

**Le comité de pilotage** est présidé par le maire de la ville de Metz.

Il est composé des membres suivants ou de leurs représentants, pour :

- ✓ la ville de Metz :
  - du Maire
  - de la vice-présidente du CCAS
  - d' Elus représentants les différents champs d'intervention de la convention
  - du Directeur général des services
  - des Directeurs adjoints chargés des différents champs d'intervention de la convention
- ✓ la Caisse d'Allocations familiales de la Moselle :
  - du Directeur
  - du Directeur adjoint en charge de l'Action sociale
  - d' Administrateurs désignés
- ✓ la Direction Départementale de la cohésion sociale de la Moselle :
  - de la Directrice
  - et/ou du Directeur adjoint
- ✓ le Conseil Départemental de la Moselle :
  - du Président
  - du Directeur de la solidarité
- ✓ des animateurs co-pilotes des actions du projet

Il se réunit une fois par an, à l'initiative de la ville, en Décembre pour :

- assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention et du projet social de territoire ;
- contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents groupes de travail thématiques existants ;
- veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la ville.

**Un comité technique** assure la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du projet social de territoire validé par le comité de pilotage, organise la concertation entre les acteurs autour des thèmes partagés dans le cadre de groupes de travail. Il élabore un bilan annuel des réalisations et propose d'éventuels ajustements au comité de pilotage.

Il est composé des membres suivants ou de leurs représentants, pour :

- ✓ la ville de Metz :
  - du Directeur général adjoint Solidarités familles
  - du Directeur général adjoint rayonnement et animation urbaine
  - de la chargée d'étude et de prospectives du CCAS
- ✓ la Caisse d'Allocations familiales de la Moselle :
  - du Directeur adjoint en charge de l'Action sociale
  - de la responsable du pôle service aux partenaires action sociale

- ✓ la Direction Départementale de la cohésion sociale de la Moselle :
  - du Directeur adjoint
- ✓ le Conseil Départemental de la Moselle :
  - du Directeur de la solidarité

Il se réunit au minimum deux fois par an, à l'initiative de la ville en juin et en décembre.

**Sur les thématiques relevant de la convention territoriale globale, la caf assure la co-animation et le secrétariat.**

#### **Annexe 4 : Evaluation**

Les modalités et les indicateurs d'évaluation des actions retenues dans le plan d'intervention de la convention territoriale globale seront précisés dans les fiches actions établies par les groupes de travail comme précisées en annexe 1.

L'évaluation sera consolidée par le comité technique et présentée au comité de pilotage une fois par an. Celui-ci prendra acte des travaux menés et ajustera les travaux si besoin.

**Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la Caf de la Moselle en date du 22 avril 2016**

*à compléter après décision du CA*

**Annexe 6 : Décision du conseil municipal de la commune de Metz en date du XX**  
**Décision du conseil d'administration du CCAS de Metz en date du xx**

*à compléter après décisions des instances*

## **Annexe 7 : Conventions d'échange de données**

Liste des conventions antérieures :

- Convention globale de partenariat signée le 02.02.2010 pour une durée de 3 ans